

Traces et "cicatrices" de la Guerre froide, issues de la présence militaire américaine en Lorraine, de 1950 à 2020

Pierre Labrude

La Guerre froide a fortement et durablement marqué de son empreinte la seconde partie du XX^e siècle. En dépit du fait que l'Europe occidentale a eu le bonheur de ne pas connaître de conflit armé et qu'elle n'a donc pas eu à déplorer les victimes humaines et les destructions matérielles qui sont le lot des guerres, ce conflit plus ou moins silencieux et latent a duré plusieurs décennies¹, et il a perturbé l'existence de beaucoup de gens et le fonctionnement de nombreux États. Pendant cette période et surtout pendant sa première décennie, plusieurs pays d'Europe, dont le nôtre, ont connu un vaste programme de constructions immobilières militaires, réalisé dans l'hypothèse du déclenchement d'un conflit armé, dans la perspective de le conduire mais aussi si possible dans le but de l'éviter. Entre 1951 et 1966, année où le général de Gaulle fait partir les contingents militaires étrangers qui séjournent dans notre pays, d'innombrables infrastructures sont ainsi réalisées au profit de l'armée des États-Unis², et, sur une échelle beaucoup plus modeste, pour les besoins des autres armées dont des détachements sont présents. Il faut y ajouter les réalisations spécifiques à l'OTAN, qui sont essentiellement constituées d'infrastructures destinées aux forces aériennes³. Toutes ces installations, dont beaucoup sont réalisées à la campagne en raison de la place qu'elles nécessitent, modifient profondément certains paysages. Une trentaine de départements sont concernés, ceux de l'Est étant certainement le siège du plus grand nombre de ces aménagements, tant ruraux qu'urbains.

Cinquante années après le départ de ces troupes étrangères, en 1966 et 1967, la plupart des infrastructures sont toujours en place. Beaucoup d'entre elles ont subi des modifications qui en altèrent l'allure et les rendent peu reconnaissables pour ceux qui ne savent pas dans quel but ces sites ont été construits et à quoi ils ont servi, et qui ne sont pas des spécialistes des constructions militaires américaines de la décennie 1950-1960. Ces vastes entreprises ont apporté aux paysages des modifications pour lesquelles un retour en arrière et dans leur configuration initiale est difficilement réalisable, sauf à y consacrer d'énormes moyens et efforts. En effet, les aires et les routes bétonnées réalisées dans les forêts où sont implantés des dépôts sont très difficiles à faire disparaître aisément. Il en est de même pour les vastes espaces occupés par les bases aériennes, que chacun reconnaît facilement, et dont la destruction en vue d'une utilisation civile est une opération très lourde, comme on a pu le constater récemment à propos de l'ancienne base de Damblain⁴, dans le département des Vosges. La même observation peut être faite tant pour les hôpitaux construits au détriment de zones boisées ou de terres agricoles, que pour les zones de stockage recouvertes de hangars, et pour les "villages américains" quelquefois réalisés, à l'époque, sur d'anciens terrains militaires d'exercice à la périphérie des villes ou dans des zones inoccupées. L'aspect des sites qui ont accueilli les uns et les autres en a été profondément modifié, la plupart de ces infrastructures sont toujours employées et, là encore, beaucoup de moyens financiers seraient nécessaires pour les détruire, comme on vient de le voir pour les quelques dizaines d'hectares et les constructions de l'ancien hôpital américain Jeanne d'Arc situé à Dommartin-les-Toul⁵.

L'objection qui peut être opposée à ces propos est que la déconstruction d'une usine civile ou d'un hôpital n'est ni plus difficile ni plus coûteuse. Toutefois je ne veux pas discuter ce point. En effet, le but de cette étude n'est pas de comparer le civil et le militaire, mais de faire une sorte de point sur quelques grands travaux qui ont été effectués à l'époque de la ligne de communication et de l'intégration à l'OTAN, de constater la situation qui en a résulté et d'observer les traces quelquefois indélébiles qui peuvent être observées en 2020, d'où l'emploi du mot "cicatrice" qui est emprunté à la médecine.

J'envisagerai successivement l'histoire des origines de la ligne de communication américaine au travers de notre pays, celle des bases aériennes, les procédures de création et d'organisation des installations, les conséquences de leur présence pour les paysages, les forêts mises à disposition (leurs usages, les déboisements et leurs conséquences, le cas de la forêt de Haye, les autres emprises, quelques chiffres et comparaisons), les autres emplois des forêts (bases aériennes, dépôts de munitions, hôpitaux, petits dépôts tardifs du génie), l'aménagement des terrains existants et péri-urbains (Verdun, les *Housing Areas*), la sortie de la France du commandement intégré de l'OTAN, enfin la situation en 2020.

Les origines de la ligne de communication américaine à travers la France⁶

C'est la naissance de la Guerre froide en 1947 qui détermine les autorités américaines à demander à notre pays l'autorisation d'y installer une ligne (ou zone) de communication (en anglais, *Line of Communication*, *LOC* ou *Communication Zone*, *ComZ*, termes qui reprennent une terminologie déjà employée en 1944-1945). L'élément déterminant de ce choix est la constatation qu'en cas de conflit avec l'URSS, l'enclave américaine de Bremerhaven en Allemagne, sur la mer du Nord, sera vraisemblablement rapidement la cible d'attaques soviétiques. C'est là en effet qu'arrivent par bateau, depuis les États-Unis, les hommes, le ravitaillement et les matériels dont l'armée américaine a besoin en Allemagne et en Autriche. Reprenant une idée émise à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Américains entament des pourparlers avec la France, dont l'aboutissement est l'accord secret Bidault-Caffery du 16 février 1948 qui les autorise à une présence militaire et qui envisage l'établissement d'une telle ligne dans notre pays. Celle-ci fait l'objet de l'accord Parodi-Bruce du 6 novembre 1950, qui sera renégocié avec une certaine difficulté à partir de 1955, et dont la "nouvelle" signature n'interviendra que le 8 décembre 1958. Entre-temps l'Alliance atlantique a été créée. La *Communication Zone* est non seulement un ensemble d'itinéraires routiers et ferroviaires qui traversent la France en direction de l'Allemagne, initialement vers Kehl, mais rapidement avec une réorientation vers le Palatinat ; elle constitue aussi une zone logistique rassemblant un nombre important de dépôts dispersés dans un grand arc de cercle "tracé" entre les ports atlantiques de Saint-Nazaire, La Rochelle/La Pallice, Rochefort et Bordeaux, et les grandes villes militaires de l'est que sont Toul, Verdun, Nancy et Metz. La ligne passe par Poitiers, Orléans, Châlons-sur-Marne et Vitry-le-François, où se trouvent des infrastructures américaines. Ses quartiers généraux sont situés à La Rochelle, Poitiers, Orléans et Verdun. Le commandement de la ligne est à Orléans.

La zone avant, d'abord appelée *Adsec* (*Advance Section*), qui couvre tout le nord et l'est, depuis la côte de la Manche jusqu'à Genève, est dirigée depuis Verdun. Elle comprend un nombre important de dépôts, principalement dans le département de la Marne, et dans ceux de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle. Il n'existe que très peu de sites dans les Vosges et plus au sud, mais de nombreux dépôts logistiques situés en Allemagne de l'ouest, dans le Palatinat (Kaiserslautern en particulier), dans la région de Giessen et dans l'enclave de Brême elle-même, sont rattachés à la ligne. La zone arrière, ou *Basec* (*Base Section*) occupe

le sud-ouest en direction de Captieux et de Périgueux, elle utilise La Rochelle et Rochefort, et son quartier général se partagera entre La Rochelle et Poitiers. Il existera aussi une zone centrale ou *Seine Area Command (SAC)* en plus de celle d'Orléans (*Orléans Area Command* ou *OAC*), qui est petite et ne comporte que peu de dépôts. Toutes ces infrastructures et toute l'organisation militaire qui les met en œuvre dépendent *in fine* du commandement américain en Europe.

L'établissement de cet ensemble de dépôts nécessite la recherche⁷ et la dévolution par notre pays d'infrastructures bâties ou non bâties avec, entre l'une et l'autre, tout un ensemble d'opérations administratives. Les infrastructures existantes sont rénovées et adaptées aux besoins américains cependant que les terrains reçoivent des constructions neuves destinées à leur usage. Afin de minimiser les coûts, notre pays met à la disposition du commandement américain des biens domaniaux inemployés ou susceptibles d'être libérés par leurs occupants : des casernements, des bâtiments, des terrains militaires, des terrains d'aviation, des forêts domaniales. Il achète sur des crédits inscrits à un compte spécial ce qu'il ne possède pas, qui est disponible à la vente ou qui lui est proposé, et qui convient aux besoins américains : des terrains, des usines, des bureaux, etc., et il loue de semblables infrastructures. Toutes les opérations doivent s'effectuer par le canal de l'ambassade des États-Unis puis du service des pactes du ministère des Affaires étrangères et d'une mission centrale de liaison et d'aide aux armées alliées (MCLAAA) mise en place auprès du président du Conseil.

Les origines des bases aériennes

La présence des bases aériennes et des infrastructures interalliées dans notre pays est plus tardive que celle des dépôts de l'*US Army*. Elle ne découle pas de la création des infrastructures militaires américaines à partir de 1950, mais des pactes militaires européens successifs qui sont signés après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit d'abord du traité de Dunkerque qui est contracté en 1947 par la France et la Grande-Bretagne, puis du traité de Bruxelles qui lui succède en 1948 et donne naissance à l'Union occidentale (UO) par suite de l'association des deux États précédents aux trois États qui constituent le Benelux. La signature de ce pacte à caractère défensif est une préfiguration de celle qui aura lieu l'année suivante à Washington. Cette Union, valable pendant cinquante années selon le traité, se préoccupe de la défense européenne et établit entre autres un programme de création de terrains d'aviation. Ceux-ci dérivent des terrains allemands de la guerre qui s'est achevée récemment, et ils sont dotés de pistes bétonnées de 1600 mètres de longueur. La signature du traité de Washington, le 4 avril 1949, et la création de l'OTAN qui en découle, conduit à l'extension de ce programme et à la définition d'un concept précis de base aérienne. La conférence de Lisbonne, qui a lieu à la fin du mois de février 1952, établit le programme de réarmement des pays du Pacte atlantique. Il contient un important volet aéronautique. L'aménagement des infrastructures existantes ou en cours de construction, et la création des nouvelles bases aériennes comporte trois tranches. Pour notre pays, la première tranche (aménagement des bases aux normes de l'UO) concerne 17 bases, la seconde (l'allongement de la piste à 2400 mètres, norme SHAPE) en concerne huit, tandis que la troisième décide de la construction de 27 nouvelles bases, directement aux normes SHAPE (*Supreme Headquarters Allied Powers Europe*). Le total est donc de 52 infrastructures aéronautiques.

Une base aérienne Shape comporte une piste de 2400 mètres de longueur avec ultérieurement deux prolongements (ou *over run*) de 270 mètres chacun, une ou deux bandes de roulement parallèles (dites *taxiways*) de même longueur, qui peuvent servir de piste de secours, trois parkings ovales, circulaires ou en demi-cercle dits "marguerites", des zones (ou

aires) de stationnement, des hangars et de nombreuses infrastructures annexes dont trois dépôts de carburants (un par parking), un dépôt de munitions, et un embranchement ferroviaire, mais ceci seulement dans les bases opérationnelles. Il existe en effet trois catégories de base selon l'importance de leur emploi.

Ces bases sont destinées à l'armée de l'air française et à celles des pays membres du Pacte atlantique. L'accord Dunn-Schuman du 4 octobre 1952⁸ accorde aux États-Unis la mise à disposition de treize aérodromes tactiques à la localisation précisément définie, de facilités sur cinq autres aérodromes à la localisation moins précise, auxquels s'ajoutent deux dépôts de munitions, et tout un ensemble de facilités et d'infrastructures diverses. L'*United States Air Force in Europe (USAFE)* n'utilisera pas tout. Parmi les aérodromes tactiques, figurent sur la liste et pour la région est ceux de Chambley, Chenevières, Étain-Rouvres, Phalsbourg-Bourscheid et Toul-Rosières. Tous verront le jour. Ultérieurement sera créé à côté de Metz un état-major destiné à la 1^e division aérienne canadienne, qui disposera de deux bases aériennes en France, l'une à Marville, dans la Meuse, et l'autre à Grostenquin, en Moselle, auxquelles s'ajoutent quelques installations annexes.

Pour l'*USAFE*, les bases aériennes opérationnelles établies en Lorraine se situeront aux emplacements indiqués ci-dessus. Pour sa part, Chenevières, entre Lunéville et Baccarat, sera une base opérationnelle de dispersion (*Dispersed Operating Base* ou *DOB*), c'est-à-dire disposant de la plupart des infrastructures d'une base aérienne opérationnelle et d'un personnel permanent, mais pas du stationnement d'une escadre (*Wing*). Primitivement cette *DOB* devait être établie à Croismare, un village qui jouxte Lunéville, sur un terrain qui avait déjà été utilisé par les aviateurs américains à la fin de la Seconde Guerre mondiale. D'importants travaux sont réalisés dans ce but, mais l'emplacement s'avère cependant à la fois trop petit et trop proche de Lunéville qui n'est qu'à deux kilomètres. Le terrain est néanmoins conservé comme base de secours. Le dépôt de munitions prévu "dans la région de Verdun/Saint-Mihiel" par l'accord de 1952, s'établit à Saint-Mihiel, à la fois dans un ancien casernement français en bordure sud de la ville, le quartier Sénarmont, et à proximité, dans la forêt de Gobessart, en direction d'Apremont.

Il existe une troisième catégorie de bases, les bases de redéploiement ou de secours, qui ne disposent pas des infrastructures destinées à l'activité et à la vie courantes, mais sur lesquelles existent tous les équipements de stockage et de ravitaillement en carburants et en munitions. Deux sont créées dans le département des Vosges, l'une à Juvaincourt, dite "de Mirecourt"⁹, et l'autre à Damblain¹⁰, quelquefois dite "de Neufchâteau". Ces bases, qui étaient primitivement destinées à être des bases opérationnelles, la première française et la seconde américaine, sont gérées par l'armée de l'Air française¹¹.

Les procédures de création et d'organisation des installations

Les aménagements et les constructions sont obligatoirement réalisés sous la direction de l'administration française : par le service des travaux du Génie de l'armée de Terre pour tout ce qui concerne l'*US Army*, et par l'administration des Ponts et Chaussées et la direction de l'Infrastructure de l'Air pour tout ce qui est dévolu à l'*USAFE* et aux forces aériennes comme la *Royal Canadian Air Force*, sauf cas particuliers. La direction générale et les conservations locales des Eaux et Forêts (E&F) sont partie prenante lorsque des forêts sont dévolues à l'armée américaine. Ceci constituera un point délicat comme nous le verrons, et cela explique les traces et les cicatrices qui rappellent cette présence militaire étrangère dans diverses forêts françaises.

Les conséquences de la présence des installations sur le paysage

Parmi les différentes infrastructures qui sont susceptibles d'être créées, celles qui génèrent le plus de traces ou "cicatrices indélébiles" dans le paysage sont les dépôts de matériels installés dans les forêts, les dépôts de munitions qui le sont aussi, les bases aériennes, et, dans une moindre mesure, les embranchements ferroviaires lorsqu'ils sont longs, les grands hôpitaux de l'*US Army*, et, plus rarement, les très grands entrepôts. Le stockage des munitions crée dans l'ensemble moins de dégâts que celui des matériels. Les causes des dégradations diffèrent selon le type d'infrastructure en raison de contraintes de construction et d'emploi opérationnel qui ne sont pas identiques, même si elles peuvent se rejoindre et s'additionner. Dans les forêts, il s'agit des abattages d'arbres nécessités par la réalisation des routes, des aires, des voies ferrées et des entrepôts. Dans les futures bases aériennes et dans les emprises des dépôts de munitions, ce sont les surfaces des terrains, éventuellement forestiers, et les surfaces agricoles qui sont englobées dans les trois ou quatre centaines d'hectares qui sont nécessaires ; ce sont ensuite les travaux de génie civil qui se terminent par le bétonnage ou le goudronnage des surfaces de roulement des aéronefs et par la construction d'une multitude de bâtiments. Ces surfaces, ces routes, ces aires et ces constructions se retrouvent dans les hôpitaux et dans les grands dépôts.

Les forêts mises à la disposition de l'armée américaine par notre pays : l'utilisation des forêts domaniales pour la création de dépôts de matériels et du génie, le déboisement qui peut en découler et les difficultés qu'il génère

Lorsque l'armée des États-Unis s'installe véritablement dans notre pays à la suite de l'accord de novembre 1950, le gouvernement lui octroie tout un ensemble de terrains et d'infrastructures pour qu'elle puisse installer ses dépôts. La mise à disposition de forêts domaniales constitue une des alternatives dont il dispose pour satisfaire les besoins américains. À cette époque, l'arme dite atomique a été utilisée par les USA contre le Japon en 1945, mais, de son côté, l'URSS a fait exploser sa première bombe A le 29 août 1949¹². Cette situation fait régner la crainte de l'emploi de cette arme à un moment où par ailleurs on redoute un affrontement entre les États-Unis et l'URSS, et dont le champ de bataille pourrait être l'Europe occidentale. L'emploi des forêts et de la couverture végétale qu'elles génèrent pour des stockages permet leur camouflage et leur dispersion, cependant que circule l'idée que les feuillages apportent une protection contre la retombée des radiations et des particules qui constituent l'une des composantes des effets des bombes¹³. Comme l'indique Charnay¹⁴ : "la forêt est un moyen de dérober aux vues et aux tirs les voies de ravitaillement", et, plus loin, "La longueur de la ligne de ravitaillement interdit son blocage total". Cette phrase ne s'adressait pas à notre sujet, mais elle reste vraie ici. Une autre raison de la demande de vastes étendues et de leur absence d'utilisation par l'*US Army* est peut-être la mise en réserve d'espaces en vue d'un éventuel repli des dépôts établis en Allemagne. En effet, lors d'une conférence qui se tient le 9 octobre 1951 au Secrétariat général permanent de la défense nationale et qui est consacrée à l'extension de la *ComZ* en 1951-1952, le contrôleur général Emery, chef de la MCLAAA, indique que les "demandes d'extension ne sont pas excessives, et qu'elles ne représentent que la moitié des surfaces qui seraient nécessaires pour replier la totalité des dépôts américains d'Allemagne". Il ajoute que les premières estimations, pour notre pays, avaient été faites "avec largesse", ce qui permettait des extensions sans que trop de nouvelles demandes n'apparaissent utiles¹⁵. Bien que ces phrases se trouvent dans un autre contexte que celui de mon propos, elles n'en illustrent pas moins le fait que l'idée d'un

possible repli logistique, par exemple en cas de conflit, est présente chez les responsables de la défense et de la MCLAAA.

La direction générale des E&F est donc sollicitée par la Mission afin de définir de vastes zones forestières susceptibles d'être dévolues à l'*US Army*. Il en sera de même plus tard pour l'*US Air Force*. Bien consciente des risques que ces occupations militaires présentent pour les forêts, elle s'oppose à ces demandes ou les assortit de nombreuses restrictions, en dépit des assurances données tant par la MCLAAA que par les responsables américains du respect des sites et de la réduction au minimum indispensable des abattages d'arbres et de création de routes et d'infrastructures. Face à cette situation, le gouvernement donne l'ordre aux E&F de s'exécuter. C'est ainsi que plusieurs milliers d'hectares sont mis à la disposition de l'*US Army*. Ces surfaces forestières sont essentiellement destinées à la création de dépôts de matériels (*Ordnance*), du Génie (*Engineer*), de munitions (*Ordnance* ou *Ammunition*), plus rarement de l'intendance (*Quartermaster*). Un peu plus tard, l'accord sur les facilités accordées à l'*US Air Force*, prévoit que cette armée disposera comme on l'a vu de deux dépôts de munitions.

En Lorraine et en Champagne, deux zones forestières sont donc dévolues à l'*US Army* au début de la décennie 1950 : d'une part une partie de la forêt de Trois-Fontaines, qui se trouve en Champagne mais dont le casernement s'installe à Robert-Espagne, dans le département de la Meuse, d'autre part une partie de la forêt de Haye entre Nancy et Toul. Ce qui s'y produit entre 1951 et 1955 est emblématique de ce que l'occupation militaire d'une forêt par des dépôts de matériels et du génie en période de paix est susceptible de générer comme difficultés.

Le cas de la forêt de Haye¹⁶

Au début de l'année 1951, une demande de cession d'une partie de la forêt de Haye est adressée par le chef de la Mission centrale de liaison au directeur général des E&F. Cette administration y étant hostile pour les raisons indiquées plus haut, le ministre de l'Agriculture adresse le 28 mars à son collègue de la Guerre un courrier lui indiquant son refus et lui en exposant les raisons : la forêt est utilisée par les élèves de l'Ecole forestière de Nancy pour leurs exercices et elle sert de promenade aux Nancéiens. La persistance de la demande avec la visite au directeur général du chef de la MCLAAA accompagné du général commandant la ligne de communication, peut-être aussi quelque ordre impératif, conduit en juillet le directeur général à accorder 994 hectares au service des Travaux du Génie de Nancy, comme c'est la règle, en vue de leur dévolution à l'*US Army*. Cette superficie correspond approximativement au sixième de l'étendue de la forêt (6454 ha). Une conférence relative à ce sujet se tient à la conservation des E&F de Nancy le 5 septembre. La superficie dévolue est divisée en sept zones dont seules les trois qui sont situées le plus au sud, en bordure de la route Nancy-Toul, seront d'abord utilisées. Elles correspondent à environ la moitié de ces 994 hectares : 494 exactement. La réunion a bien sûr pour but de préciser l'état des lieux, et surtout ce que les Américains ont le droit de faire et ce qui leur est interdit. Il est prévu de créer ou d'élargir deux types de routes, les abattages d'arbres seront limités au maximum, les responsables des travaux (Génie, P&C, E&F, *US Army*, SNCF) sont désignés. Il est bien précisé que l'abattage des arbres sera effectué par les entreprises qui seront chargées des travaux de création des routes, des aires de stockage et des bâtiments, donc indirectement par les responsables du Génie, mais que les E&F prendront ensuite le bois en charge pour le vendre, ce qui est toujours le cas. Il est en effet prévu que la forêt continuera à être exploitée, sous la responsabilité de l'ingénieur qui en est chargé à ce moment, et que des coupes y seront effectuées. Il est possible d'indiquer dès à présent que le choix des entreprises de bâtiment-

travaux publics pour l'abattage s'est avéré néfaste, que les Américains perdront rapidement de vue leurs promesses en raison entre autres de leurs importants besoins en surfaces déboisées, et que la réalisation des coupes et les inspections par les personnels des E&F seront toujours entravées par des obstacles administratifs dont celui des laisser-passer.

Toujours est-il donc que l'*US Army* s'installe dans les 494 hectares proches de la route Nancy-Toul. À ce moment la forêt n'est parcourue que par quatre routes empierrées, non revêtues et de viabilité moyenne, soit un réseau d'un peu plus de onze kilomètres, d'une largeur d'environ trois mètres cinquante et qui ne comporte aucun ouvrage d'art. Les parcelles sont délimitées par des chemins de deux mètres de largeur, seulement privés de souches et nivelés, permettant la vidange des bois, et constituant un réseau de quarante-huit kilomètres. A l'occasion d'une réunion qui a lieu à Paris le 28 mars 1952¹⁷, le commandement américain précise à propos d'un programme de travaux qu'il a transmis en décembre 1951, qu'il ne s'agit que d'un "débroussaillage contre l'incendie autour des installations". C'est cependant un "clearing de 200 acres", soit presque 81 hectares ! Mais ce projet ne soulève pas d'objection. On sait cependant que des difficultés existent déjà sur au moins un autre site : La Braconne, près d'Angoulême, en Charente. L'accord sur la construction d'un embranchement ferroviaire d'une longueur d'environ treize kilomètres est donné en 1952. Il trouve son origine à Aingeray sur la ligne Paris-Strasbourg et aboutit à des installations de stockage situées au nord-ouest de l'emprise. Il est terminé et inauguré en avril 1953.

La méthode employée pour l'abattage des arbres, le bulldozer comme cela est écrit, par des entreprises qui ne sont pas compétentes en matière de travaux forestiers puisque ce n'est pas leur métier, conduit très rapidement à des difficultés. Est-ce cependant la réalité ? Généralement et comme le montrent des photographies prises dans de telles circonstances (la création de chantiers américains en forêt), l'abattage s'effectue par section des troncs à la hache ou à la scie, et c'est seulement le travail sur les souches qui est réalisé au bulldozer. Le directeur général des E&F demande des explications à l'ingénieur responsable du site, mais à qui tout cela échappe. Il est question de saccage, ce qui est certainement vrai, et de perte financière, ce qui l'est sans doute aussi. Toutefois une telle perte est infime par rapport aux centaines de millions déjà engagés pour les travaux de construction des infrastructures du dépôt. À côté des dégâts causés par les abattages, le passage des véhicules américains et de leurs lourds convois génère des dommages aux routes entourant le camp. Il faut déterminer qui en est le responsable et à qui incombent les réparations, tant en pratique qu'en matière financière. La conclusion de ces litiges oppose les administrations, et ceci d'autant plus qu'au début de la présence américaine, aucun accord spécifique à l'usage des forêts n'a été conclu. C'est seulement le 22 octobre 1953 qu'est signé un "accord concernant l'utilisation des forêts domaniales françaises par les forces armées des États-Unis". Contracté pour une durée de cinq années, cet accord-cadre est ensuite renouvelé pour des périodes de trois années. Il convient cependant de signaler qu'aucun arrêté de mise à disposition de l'armée des États-Unis de tel ou tel massif forestier, à telles et telles conditions, n'a jamais été émis par le ministère de la Guerre et ses secrétariats d'État, bien que des projets aient été rédigés par les services des travaux du Génie, car les instructions, bien qu'annoncées, n'ont jamais été diffusées !

Cette absence de convention spécifique à chaque forêt préoccupe la direction générale des E&F et, le 4 avril 1955, elle adresse aux conservations concernées le projet d'un tel texte auquel elles doivent répondre sous quinzaine. Le rapport dressé par la conservation nancéienne le 14 avril rappelle l'histoire du dépôt et des accords qui lui ont donné naissance, et dresse un sombre tableau de la situation en décrivant les aménagements réalisés au profit de l'*US Army* (constructions, routes, voie ferrée) et en faisant clairement état des responsabilités.

Il se termine par cette phrase du conservateur : "Tout ce dispositif (...) a fait perdre au secteur occupé par le N.O.D. tout caractère forestier". A la suite de cette réponse et sans doute d'autres plaintes de même teneur, le courrier secret que le directeur général des E&F adresse au chef de la MCLAAA le 17 mai est rédigé en termes sévères. Il indique que les assurances données en 1951 n'ont pas été respectées, il demande "l'arrêt des dévastations" et la restitution des 500 hectares non utilisés. Ceci entraîne évidemment une intervention de la Mission auprès du commandement américain. La "partie américaine" non utilisée de la forêt de Haye fait l'objet d'une reconnaissance le 10 novembre 1955, et les forestiers constatent qu'elle n'a pas subi de dégradations. Un procès-verbal établi entre les différentes parties le 1^{er} février 1956 tient lieu de remise, c'est-à-dire de restitution, aux E&F des 501 hectares considérés. La réunion consacrée à "la protection des forêts remises aux Américains", qui est suscitée par la Mission centrale de liaison le 1^{er} décembre 1955, peut être considérée comme une autre conséquence des préoccupations de la direction générale des E&F et des dégradations ayant été générées dans les forêts domaniales.

Après ces difficultés, après la restitution à l'administration des E&F des surfaces non utilisées par l'*US Army* et la poursuite de la dévolution de ce qui était employé par elle, et, par conséquent, la continuation des aménagements et donc des dégradations, arrivons-en pour terminer à la situation de la forêt en 1966, au moment où le général de Gaulle décide du départ des troupes étrangères. L'état des lieux rédigé par l'ingénieur en chef et adressé au directeur général de l'Office national de forêts (ONF), fournit les chiffres qui suivent. Les bâtiments en dur et à "semelle de béton", c'est-à-dire non démontables¹⁸, couvrent 16 hectares (les chiffres sont arrondis), les parkings 32, et les routes un peu moins de 21, soit au total 69 hectares. Sur les 425 qui "restent", 30 sont des pelouses et jardinets que l'ingénieur recommande de conserver, 65 sont vides et théoriquement susceptibles de reboisement, et le reste, 330 hectares environ, sont à l'état de forêt naturelle, avec une partie ouest "pauvre et déperissante". Pour sa part, la forêt restée dans son état antérieur à ce qui s'est produit à partir de 1951 avec la présence américaine, apparaît "très morcelée et, si les bâtiments devaient être employés en permanence, l'exploitation forestière ne serait pas possible".

L'immeuble est remis (plus exactement rendu, mais remis est le terme officiel) par l'armée de Terre à l'ONF le 28 octobre 1968. Il comporte 179 bâtiments représentant une surface bâtie de 128530 mètres carrés. En 1965, le nombre des bâtiments était de 222, la différence correspond à ceux que les Américains ont enlevés. Un rapport rédigé en 1983 indique que, bien que le régime forestier n'ait jamais disparu, les aménagements ont été très perturbés, et qu'aucune opération sylvicole n'a été entreprise si ce n'est une éclaircie des chênes et quelques coupes. D'importants abattages ont résulté de l'implantation des infrastructures américaines. Seuls subsistent 279 des quelque 500 hectares qui ont été mis à disposition. Le morcellement des parcelles est important, les peuplements ont souffert près des cantonnements, et il existe des "effets de lisière", c'est-à-dire des effets consécutifs à la présence contigüe de deux écosystèmes différents en réponse aux déboisements. Les aires bétonnées représentent 17 hectares, les aires bitumées 19 et les aires empierrées 39, mais il existe aussi 138 hectares d'aires naturelles, et les différentes routes représentent 236 kilomètres. Ces différentes aires sont classiquement employées pour des stockages en plein air (*open storage*). Lorsque le sol est laissé tel quel, le stationnement des véhicules lourds, les chars bien évidemment, conduit à son tassement et éventuellement à des pollutions par des hydrocarbures ou des huiles. Le stationnement de centaines de chars est couramment cité, et les photographies aériennes montrent des alignements de caisses et de véhicules dans les clairières issues des déboisements. C'est le cas pour la photographie prise au-dessus de la forêt de Haye le 23 mai 1955¹⁹. Les abattages se justifient : il n'est en effet pas satisfaisant de

stocker des véhicules à l'air libre sous les arbres en raison des branches qui peuvent tomber, des fûts qui peuvent s'abattre, des feuilles qui s'accumulent et de l'humidité qui est susceptible de régner. Par ailleurs et bien évidemment, la forêt entrave ou interdit le déplacement des matériels lourds, et de ce fait elle oblige à une dissémination des matériels²⁰, ce qui est à la fois une contrainte qui conduit à la nécessité des déboisements et un avantage pour le camouflage et la discrétion, au moins à cette époque. Aujourd'hui tout a changé avec les énormes capacités qu'offrent les matériels de détection.

La situation des autres emprises concédées

La situation décrite pour la forêt de Haye se retrouve dans les autres forêts occupées par de telles installations. À côté de Chinon, la forêt de Saint-Benoît-la-Forêt accueille un grand dépôt du Génie²¹. Les photographies de l'époque montrent, comme à Nancy, que de nombreuses routes ont été tracées en vue de relier les différents hangars. Aujourd'hui, la forêt porte toujours les marques de la présence de ce dépôt. Il en est de même à La Braconne, près d'Angoulême, où la forêt a servi à établir un dépôt de matériel, et où les parties non réemployées par l'armée française, dont les installations sont aujourd'hui à l'abandon, témoignent des dégâts subis en raison des constructions effectuées dans la forêt²⁰. Néanmoins les réactions manifestées en 1955 par les responsables forestiers ont abouti à quelques résultats. En 1966, quand le général de Gaulle décide de faire partir les troupes étrangères présentes dans notre pays, un état des installations, issu de l'état-major des armées et daté du 5 avril²³, montre que les surfaces occupées à La Braconne ne sont plus que de 726 hectares, celles de Chinon de 1073 et celles de Chizé, en Vendée, de 2606. Cependant, entre temps, 378 hectares de forêt militaire et 60 hectares de forêt domaniale ont été concédés à Verdun pour établir un nouveau dépôt de munitions et un aérodrome ! Il apparaît donc que, quoi qu'on fasse, les forêts sont soumises à de nombreuses relations avec les armées et leur ministère de tutelle comme le montrent les archives de la sous-direction des affaires générales et financières de la direction des forêts du ministère de l'Agriculture²⁴. En 1994, le professeur messin François Reitel²⁵ avait écrit dans *Forêt et guerre*, des phrases que j'ai sorties de leur contexte : "On ne doit laisser porter aucune atteinte à l'intégralité du massif forestier des plateaux de Haye" et "Les militaires, sans s'en rendre compte, se sont révélés écologistes avant la lettre. La conservation de maintes forêts résulte ainsi des obligations en matière de défense nationale". Les conditions de création de la ligne de communication américaine et les contraintes de son fonctionnement ont empêché de respecter ces vœux. Il convient aussi de rappeler que l'armée française n'a pas toujours pu ou su être respectueuse de la forêt, et plus généralement de la campagne et de son sol. La construction des ouvrages fortifiés du système Séré de Rivières après 1870 en offre de nombreux exemples. La thèse de doctorat en histoire du droit et des institutions de M. Gateau-Leblanc, soutenue à Nancy en 2001, rapporte la situation vécue dans le Toulois au moment de l'établissement du camp retranché de Toul, puis des exercices qui y ont lieu chaque année en septembre jusqu'en 1914. On y rencontre les coupes effectuées dans les forêts, la diminution de leurs surfaces, les servitudes dues à la présence des ouvrages et les pertes financières ; la détérioration des chemins par le passage des charrois pendant les travaux puis pendant les exercices ; ensuite la difficile question des réparations et des dédommagements. Tout cela n'est donc pas nouveau !

Quelques chiffres et comparaisons

Il faut cependant relativiser ces chiffres et ces observations en les rapportant à ceux que contient le rapport de la réunion tenue à Paris le 1^{er} décembre 1955 et qui est émis le 3 janvier 1956²⁶. Il y apparaît que les surfaces dévolues aux dépôts de munitions sont de 9255 hectares,

dont 5341 à Trois-Fontaines (Marne), 3510 à Chizé (Vendée) et 404 à Gobessart (Saint-Mihiel, Meuse). Pour leur part, les dépôts de matériel ne bénéficient que de 2842 ha dont 1300 à La Braconne (Angoulême, Charente), 1048 à Chinon (en réalité Saint-Benoît-la-Forêt, Indre-et-Loire) et 494 à Nancy. Le total est donc de 12179 hectares en tenant compte de 82 hectares en forêt d'Orléans (sans doute à Chanteau au lieu-dit "La Foulonnerie"). Sur ce total, 10921 hectares sont utilisés. Si les dépôts de munitions occupent tout l'espace qui leur a été octroyé, ils n'occasionnent que peu de déboisements. Il n'en est pas de même pour les autres, qui laissent à ce moment plus de 1000 hectares inoccupés (1258 est un chiffre cité). Comme nous le savons, cette situation effraie les responsables des E&F qui envisagent différents moyens pour y remédier. Les pourcentages de déboisement par rapport aux surfaces occupées s'établissent à 60% à Chinon, 45 à Nancy (forêt de Haye, 225 ha sur 494), 25 à La Braconne, 3 à Chizé et 0 à Apremont (Gobessart). Trois-Fontaines n'est pas mentionné dans le document utilisé. Par rapport à la surface totale qui a été concédée en forêt de Haye en 1951, ce pourcentage n'est plus que de 22%, et, par rapport aux 6454 ha de la totalité de la forêt, cela ne représente plus que 3%. Pour leur part, les 12000 hectares dévolus en 1955 peuvent être rapprochés des quelque 50000 de la forêt d'Orléans, ville où siège le commandement de la ligne de communication. Ceci n'enlève rien à la gravité des dégâts commis et au caractère irréversible de certains d'entre eux, soit parce qu'il n'est pas possible de revenir en arrière, soit parce qu'il a été choisi de laisser la forêt dans l'état où elle était lorsqu'elle a été restituée. Par ailleurs, en dépit des dégâts qui avaient conduit la direction des E&F à demander et à obtenir la restitution par l'*US Army* des zones forestières qu'elle n'utilisait pas, en dépit aussi des préconisations qui avaient émergé des discussions tenues au cours de la réunion de décembre 1955, aucun dépôt en exploitation n'a été restitué, et les Américains ont ultérieurement bénéficié de l'usage de nouvelles zones forestières, tant pour des dépôts de munitions, réputés peu dévastateurs, que pour d'autres activités, l'installation de dépôts de carburants par exemple. C'est le cas en Lorraine avec le terminal pétrolier de Saint-Baussant, inauguré le 18 janvier 1957, donc peu de temps après "l'affaire de la forêt de Haye". Une partie de cette installation est prise sur la forêt²⁷.

Pour terminer, il est intéressant d'indiquer que la situation des anciens terrains américains de la forêt de Haye n'apparaît pas si mauvaise quand on lit ce qui s'est passé dans d'autres forêts précédemment citées. Passant à Saint-Benoît-la-Forêt, il y a quelques années, je voulais prendre des photographies de l'ancien dépôt du Génie. Je n'en ai pris aucune, ne trouvant pas d'ancien hangar en assez bon état. Pour sa part, en 2008, Delahaye²⁸ écrivait à propos de La Braconne : "L'ensemble de cette zone forestière, qui n'a pas été vraiment réhabilitée en tant que forêt, laisse au promeneur une impression un peu nostalgique d'abandon et de tristesse". Ce n'est le cas, à la forêt de Haye, ni de la zone de loisirs, ni de la zone industrielle où ont lieu beaucoup d'activités, ni de la zone intermédiaire qui avait été affectée à un centre de formation de l'ONF. Abandonné depuis peu, il est actuellement occupé par des réfugiés, dont beaucoup de jeunes gens qui l'animent également. Espérons qu'on parviendra à le conserver en bon état.

Les autres emplois des forêts et des terres agricoles, et leur usage militaire : bases aériennes, dépôts de munitions et autres dépôts

Les bases aériennes et leurs dépôts

Les caractéristiques des installations aéronautiques, leur nombre important sur la plateforme d'une base aérienne opérationnelle, et leur nécessaire dispersion imposent de réserver aux bases des surfaces étendues, qui sont de l'ordre de trois à quatre cents hectares

habituellement en 1953 au début des réalisations (par exemple 368 hectares pour la base de Chènevières, entre Lunéville et Baccarat, et 302 hectares pour celle de Damblain dans l'ouest vosgien, contre le département de la Haute-Marne). Ils nécessitent une zone suffisamment plane et dégagée, où ne foisonnent pas les clochers, les collines et les forêts. Ces obstacles dangereux peuvent conduire à une réorientation de l'axe de la piste au moment de l'élaboration des plans, mais aussi à des démolitions d'immeubles et à des abattages d'arbres dans les trouées d'envol et d'atterrissage en vertu des servitudes qui s'appliquent à ces installations destinées à la défense nationale et qui font l'objet d'une déclaration d'utilité publique et urgente et d'expropriations. Les surfaces nécessaires sont beaucoup plus importantes qu'avant la Seconde Guerre mondiale : elles sont multipliées par trois, voire par quatre, ce qui veut dire qu'on ne peut les trouver qu'à la campagne et au prix d'une suppression de terres éventuellement agricoles et de profondes modifications du paysage. En effet, la réutilisation des terrains d'aviation créés à partir de 1936-1937, comme celui de Damblain, n'apporte pas plus d'une centaine d'hectares dans une zone rurale qui, à ce moment, n'avait été que très peu altérée par la création d'une ou deux pistes en herbe et peut-être de quelques bâtiments légers. Les terrains qui ont été réalisés ou modifiés à partir de 1940 par l'armée allemande, puis en 1944 par les *Engineers* des bataillons du génie de l'air américains marquent déjà beaucoup plus le paysage que les petits carrés français d'une centaine d'hectares. Ceci est la conséquence de la longueur et de la largeur nettement plus importantes de la piste, et de la nature du matériau, le béton ou les plaques PSP, dont elle est constituée, et qui sont beaucoup plus visibles depuis l'air que les faibles balisages des pistes engazonnées.

À l'issue des expropriations, les travaux menés par les entreprises de génie civil sous la direction des ingénieurs des P&C pour la création des pistes et des aires de stationnement, se traduisent par l'arrachage de tous les arbres puis par des creusements et des remblayages des terrains destinés à recevoir les différentes couches de matériaux qui vont supporter le revêtement de la piste et des différentes aires de roulement et de stationnement, les dépôts de carburant, le dépôt intérieur de munitions lorsqu'il existe et les différents bâtiments. A tout cela s'ajoutent les routes d'accès à la base et les trois ou quatre issues ménagées dans l'enceinte, et celle, éventuelle, de l'embranchement ferroviaire.

Il est sûr que la présence de la piste bétonnée et goudronnée et de ses annexes de même nature crée dans le paysage une importante saignée dépourvue de tout obstacle sur une étendue assez importante sur tous les côtés. Elle mesure en effet au total presque 3000 mètres avec ses prolongements (figure 1). Elle est accompagnée par au moins un *taxiway* de même longueur. A chaque extrémité figurent des raccordements permettant la communication avec les aires de stationnement et les parkings ainsi qu'une aire d'alerte permettant le stationnement d'avions prêts à l'envol.



Figure 1
la piste de la base de Juvaincourt en construction (1954)
Archives départementales des Vosges, 1000 S 835
Photographie P. Labrude

Les responsables français sont bien conscients des difficultés engendrées dans les villages et auprès des agriculteurs par les surfaces imposées par l'étendue des infrastructures nécessitées par les bases. Celles-ci sont imposées par les normes Shape, mais aussi par les volontés américaines qui s'y ajoutent. Ceux-ci en effet peuvent demander des compléments qui ne sont pas pris en charge par l'OTAN mais par des crédits américains. Ces subtilités échappent complètement aux Français qui perdent leurs terrains, cependant que les Américains ne sont pas très sensibles aux changements imposés à la géographie : les forêts, les routes, les terres agricoles. Aussi les ingénieurs des P&C qui sont en poste au niveau central et dans les directions départementales sont-ils particulièrement vigilants à ce point de vue. C'est ainsi qu'à propos du projet de la base aérienne de Chambley (Meurthe-et-Moselle), débattu au cours d'une réunion qui se tient le samedi 29 novembre 1952, les "services des armées utilisatrices", c'est-à-dire l'*US Air Force*, demandent au-delà des normes Shape : une voie de circulation nord-ouest, une marguerite nord qui est très proche du village de Champs et donc une déviation de la route nationale 401 (c'est ce qui a été réalisé). A ceci, il est opposé que "la réalisation des ouvrages entraînerait pour l'économie française les dommages suivants : perte de 90 hectares de culture et de prairie, perte des exploitants et frais de remembrement et de transfert d'exploitation, perte de terrains et frais dus au supplément de longueur de la déviation"²⁹.

Qu'elles soient opérationnelles ou non, les bases disposent d'un dépôt de munitions. Celui-ci est situé soit à l'intérieur de l'emprise, ce qui est le cas des dépôts provisoires, mais avec un danger important en cas d'attaque, soit à l'extérieur de cette emprise. Dans ce cas, les installations sont soit à proximité immédiate de la base et reliées à elle par une route particulière, soit à une distance de l'ordre de quelques kilomètres. Les constructions nécessaires à ces dépôts, peu nombreuses, sont érigées dans une forêt pour des raisons de discrétion. Elles comportent généralement trois abris bétonnés dits "abris Stradley" ou "igloos" (qui constituent encore aujourd'hui le système de protection des munitions), quelques petits bâtiments banals pour les munitions de petit calibre, un transformateur d'électricité et un pavillon pour les gardiens. Les abris Stradley offrent un espace utile de quinze mètres de long sur cinq de large et sont recouverts obliquement de terre et d'herbe sur une largeur de plus de six mètres. Fermés par une porte anti-souffle à ouverture électrique et mécanique, ils sont munis d'un dispositif d'aération et d'évacuation des gaz. Le tout n'occupe que quelques hectares et l'ensemble n'occasionne que de faibles mutilations de l'espace forestier : les surfaces au sol des constructions et celles des routes bétonnées, voire seulement empierrées, qui relient les infrastructures et font le tour de l'emprise et de sa clôture. La couverture végétale est soigneusement conservée et les abris bétonnés sont recouverts d'herbe comme une photographie le montre plus loin. La réalisation de ces dépôts est beaucoup moins "traumatisante" pour la nature que les vastes espaces des bases aériennes, et surtout moins dévastatrice d'espaces plantés d'arbres que les forêts qui ont été confiées à l'*US Army*.

Envisageons ici, à titre d'exemple, les dépôts des bases de dispersion de l'OTAN situées dans le département des Vosges : Juvaincourt-Mirecourt et Damblain³⁰. La base de Juvaincourt a bénéficié successivement de deux dépôts de munitions. Le second se situe en dehors de l'emprise, et il est plus éloigné d'elle que l'ensemble qui avait été initialement prévu tout à côté. Il est réalisé à la suite d'une décision ministérielle du 9 juillet 1956 demandant une étude à l'arrondissement Air des P&C d'Épinal. Cinq projets sont déposés en novembre avec le coût prévisionnel de chacun : "Bois des Rappes" tout à côté, Domvallier, "Bois du Franquillon" (en bout de piste, à l'est), "Grand Bois de Repel" et "Bois Pralet". C'est ce dernier site qui est retenu car le projet est le moins coûteux, 142 millions de francs de l'époque. Le dépôt est donc camouflé près de la route départementale 14 qui relie les villages

de Totainville et d'Oëlleville, peu après Totainville et à quelques kilomètres à l'ouest de la base. C'est l'entreprise Joseph Cracco de Mirecourt, qui faisait partie du consortium constructeur, qui réalise ce dépôt en 1961 pour la somme de 1,4 million de nouveaux francs.

Au bord de la route, un emplacement permet le stationnement de plusieurs véhicules. Le panneau "Terrain militaire, base aérienne de Mirecourt" était encore en place quand j'y suis allé, ainsi qu'une barrière. Une piste forestière aujourd'hui empierrée mais qui a pu être goudronnée, conduit à une enceinte autrefois clôturée et comportant à droite de son entrée un bâtiment à usage de poste de police et de logement, et un poste d'électricité. De belles allées, encore partiellement goudronnées, joignent les installations. Ces allées, au nombre de quatre, parallèles et bordées d'un fossé, dessinent un losange bien visible sur les photographies aériennes. Les bâtiments en dur sont au nombre de six : trois abris bétonnés et trois bâtiments classiques comportant plusieurs parties. Les abris ou igloos (figure 2) renferment une vaste salle hémicylindrique, qui, dans certains cas, est prolongée par une petite pièce de même disposition. Ce sont presque les mêmes constructions que celles qui sont présentes dans les dépôts de l'*US Army* comme Le Rozelier près de Verdun (figure 3). Un bâtiment classique est présent. Des merlons de terre séparent les constructions.



Figure 2
Un abri à munitions à l'intérieur du dépôt de l'ancienne base de Juvaincourt, dans le "Bois Pralet"
Photographie P. Labrude, 2012



Figure 3
Un abri Stradley ou igloo du dépôt de Rozelier
Photographie du capitaine Baudelot³¹, vers 1960, via M. Parisot

À la base de Damblain, c'est une décision ministérielle du 20 février 1961, donc assez tardive par rapport à la construction de la base, à peu près en même temps que sa voisine de Juvaincourt, qui conduit à la construction du dépôt que nous connaissons. Mais des difficultés avec l'entreprise bénéficiaire du marché, déclarée en faillite en fin d'année, conduisent au choix d'un nouvel entrepreneur, donc à du retard, et aboutissent aussi à une augmentation significative du coût. Le dépôt n'est achevé qu'en mai 1965 pour une somme dépassant légèrement 1,63 million de l'époque. Il est construit à quelques kilomètres de la base, dans le "Bois de la Petite Manche", en forêt de Morimond, au bord de la départementale 429, entre Lamarche et Fresnoy-en-Bassigny, dans le département des Vosges. Son accès et sa disposition avec quatre allées, sont proches de ceux de Mirecourt. Il comporte un poste de garde, un poste d'électricité, trois igloos similaires à ceux de Mirecourt mais en meilleur état et moins recouverts de végétation (figure 4), et deux bâtiments classiques.

Les bases opérationnelles, tant canadiennes³² qu'américaines, et les bases de dispersion américaines ou OTAN disposent d'un tel dépôt. C'est dire que dans notre région, une dizaine de ces infrastructures existe toujours alors que la presque totalité des plates-formes a été

déclassée et éventuellement aliénée par les armées, et que les seules qui restent utilisées ne le sont pas par des unités dotées d'avions de combat, et enfin, que les munitions sont maintenant conservées sur un site régional unique.



Figure 4
Un abri à munitions au dépôt de la base de Damblain
Photographie P. Labrude, 2017

Ces dépôts ont été abandonnés, pour les premiers à partir de 1967 au départ des troupes étrangères, et pour les autres à la suite des réorganisations de l'armée française. Ils disparaissent aujourd'hui dans la végétation. Peu visibles lorsqu'ils étaient occupés, ils ne le sont plus du tout aujourd'hui sauf s'il existe encore une clôture, et pour qui connaît leur implantation. Mais bien sûr leurs infrastructures bétonnées, toujours en bon état, ne disparaîtront pas avant des siècles ! Les transformations que certaines de ces emprises ont subies à la suite de la dissolution des bases et de leur vente par l'administration des Domaines ont malheureusement abouti, pour les sites eux-mêmes et pour les forêts où ils se trouvent, à des dégradations qui dépassent largement celles que les travaux des années 1950 et un usage militaire modeste d'un demi-siècle leur avaient fait subir...

Les dépôts de munitions de l'US Army

Au cours de la période qui nous intéresse ici, la région est ou *Adsec* est le siège de cinq dépôts de munitions. Le plus ancien est celui de Trois-Fontaines ou *Trois-Fontaines Ordnance Depot*, établi dès le début de la présence américaine dans la forêt domaniale du même nom, sur une superficie de plus de 5000 hectares répartis entre les départements de la Marne et de la Meuse. Avec ce type de dépôt, ce ne sont pas les déboisements qui sont majoritairement responsables des dégradations, mais plutôt la circulation dans la forêt avec la création de routes et les dégâts occasionnés aux chemins qui préexistent et que les Américains, toujours pressés, utilisent dès qu'ils le peuvent ; ce sont aussi les difficultés d'accès pour les usagers et pour ceux qui doivent traverser certaines parties du site, devenues soudainement interdites, pour parvenir à leurs propriétés, ou encore le dérangement du gibier. Nous venons d'avoir une belle illustration de la tranquillité qu'il avait retrouvée avec le confinement et l'interdiction de fréquentation des forêts dus à la pandémie virale du printemps 2020 !

Dans le même temps, c'est l'*US Air Force* qui obtient la dévolution d'une partie de la forêt de Gobessart, près de Saint-Mihiel, dans la Meuse, en vue d'une création similaire. Puis, à la fin de la décennie 1950, le commandement américain fait part de sa décision de créer trois grands dépôts modernes, l'un en Champagne, dit "de Vatry", près de la base aérienne du même nom ; le second à Verdun près d'un fort du système Séré de Rivières dans une forêt appartenant au domaine militaire français ; le troisième à Hombourg-Budange, au nord-est de Metz, sur des terrains appartenant en partie au domaine militaire de la ligne Maginot. Si le premier de ces dépôts est situé en plaine et occupe des terrains agricoles, des prairies et des sapinières, les deux autres sont situés dans des zones boisées, et leur réalisation entraîne donc des modifications des massifs forestiers. La situation passée et présente est très différente pour chacun de ces cinq dépôts.

Trois Fontaines Ammunition Depot est le plus grand dépôt de munitions américain de notre pays installé dans une forêt domaniale. En effet, si le dépôt de Captieux dans les Landes occupe une surface beaucoup plus importante, il ne s'agit pas d'une forêt domaniale mais d'un camp militaire qui existait avant la dévolution d'environ 10000 hectares à l'armée américaine. Créé dès le début de la présence américaine, le dépôt de Trois-Fontaines occupe au total et finalement environ 5300 hectares constitués de forêt domaniale (4661 ha), de surfaces boisées, de parcelles et d'étangs originellement privés qui ont été acquis ou loués entre 1951 et 1955³³, et au sein desquels des routes sont tracées, des aires sont créées (figure 5) et un embranchement ferroviaire est construit avec la création d'une sorte de gare dans un grand espace déboisé où aboutissent deux voies de garage.



Figure 5

Des restes d'aires aménagées au dépôt de Trois-Fontaines

Photographie P. Labrude, 2017

Cet espace-là n'est pas comme on pourrait le croire issu d'un déboisement américain. Il s'agit d'un terrain provenant d'une ancienne ferme qui se livrait à l'élevage des moutons et qui porte le nom de "La Neuve-Grange". Cet espace où l'*US Army* a fait des aménagements dont la plupart ont aujourd'hui disparu, garde cependant quelques traces de cette activité. La zone vie ou de commandement (*Support Command*) est détachée de la zone des stockages et se trouve dans le département de la Meuse où elle occupe initialement 170 hectares acquis en 1955 et répartis entre Robert-Espagne et Lisle-en-Rigault. Des acquisitions et locations ultérieures, en partie à Jean d'Heurs et Lisle-en-Rigault, portent la surface à 240 hectares, 180000 mètres carrés couverts et une capacité d'hébergement de 1200 personnes et de 140 gros véhicules.

Une aussi vaste superficie conduit à des chiffres impressionnants : 56 kilomètres de clôture et environ 100 kilomètres de routes, un peu moins de 220 000 mètres carrés bâtis. Compte tenu de son établissement précoce, le dépôt ne dispose pas d'abris à munitions bétonnés, mais d'un ensemble de 3780 abris en mars 1956. Ceux-ci sont dispersés dans la forêt, qui n'a pas subi de déboisement et dont les couverts assurent un certain camouflage. Ils sont de plusieurs types. Des cabanes en bois et de teinte assez claire ont dû être installées en premier et sans doute assez hâtivement, ainsi que des appentis en bois dotés de bâches et en partie ouverts aux vents où semblent s'effectuer, au moins au début, les opérations de maintenance des obus. Les photographies montrent aussi des bâtiments de couleur claire qui pourraient être en fibrociment, et des hangars métalliques Fillod³⁴ de couleur sombre. Leur achat est attesté par les documents d'archives. Selon les témoignages des anciens, le sol y est bétonné et les obus sont conservés debout sur des palettes. De nombreuses photographies attestent de la présence de ces différentes constructions. Le site est immense et mal clôturé³⁵, au moins initialement, dans un terrain argileux et qui retient l'humidité, si bien que les munitions sont conservées dans des conditions assez peu satisfaisantes. En juillet 1960, le site utilise les services d'un peu plus de 300 militaires américains, et de presque 1000 employés français. Bien que la création d'un tel dépôt n'entraîne pas de dégâts importants à la forêt, comme l'indique le rapport de la réunion tenue à propos de l'occupation des forêts le 1^{er} décembre 1955³⁶, en juin 1957, les E&F s'opposent à de nouveaux déboisements, sur une surface d'environ six hectares, destinée à la création d'abris à munitions³⁷. Il s'agit peut-être d'abris bétonnés Stradley, et ce refus peut constituer une des causes de la suppression de *TFAD* en 1965 à la suite de la construction dans la région des dépôts neufs étudiés ci-après. La photographie aérienne ci-dessous prise en direction de la zone de commandement et de la zone des stockages (figure 6), montre que la forêt a conservé sa continuité dans cette dernière zone.



Figure 6
**Vue aérienne de la zone vie et, à gauche, de la zone forestière
de stockage du dépôt de Trois-Fontaines**
Photographie d'origine inconnue, offerte à l'auteur par M. J.-L. Demandre

*Le Rozelier*³⁸ est l'un de ces dépôts neufs et il est primitivement une annexe de *TFAD*. Décidé dans l'année fiscale américaine 1958 (*FY 1958*), il est opérationnel à la fin de l'année fiscale 1962 et remplace le grand dépôt qu'il était initialement prévu d'installer à Captieux pour rénover les installations qui sont contemporaines de celles de *Trois-Fontaines*. Etabli

dans une forêt et sur le domaine militaire, sur une surface d'environ 450 hectares et prévu pour le stockage de 15000 tonnes de munitions dans des conditions modernes, il échappe aux restrictions de déboisement édictées par les E&F. Le plan établi par le capitaine Baudelot et les vues aériennes anciennes ou actuelles montrent qu'il occupe une surface de découpage assez compliqué à proximité du fort du même nom. Disposant des trois entrées, deux situées sur la route nationale 3 qui relie Verdun à Metz et Nancy, et une dans la forêt avec route et embranchement ferroviaire³⁹, il est totalement entouré, ce qui avait fait défaut et créé des difficultés à *TFOD* au début de son existence. Les abris Stradley sont au nombre de plus de cent et il existe également six "abris spéciaux" qui pourraient avoir été créés pour entreposer des armes N. La totalité de ces abris se trouve dans un espace octogonal complètement entouré par une double clôture à l'intérieur du dépôt, et les igloos sont répartis harmonieusement le long de quatre routes concentriques (figure 7), les abris spéciaux étant alignés un peu à part. En dehors des constructions banales (postes de garde, poste de transformation d'électricité, bureaux, casernements, cuisine, mess), il existe un bâtiment particulier, destiné à l'assemblage des projectiles, ainsi qu'un espace de "brûlage des explosifs" et une station d'épuration des eaux. L'embranchement ferroviaire, qui vient d'Eix-Abaucourt et qui a été construit au prix de très grandes difficultés, comporte deux voies communicantes disposées le long d'un quai de déchargement situé à côté de deux espaces de chargement des camions, et deux voies courtes avec heurtoir.



Figure 7

Une des routes desservant les abris Stradley pendant les travaux de construction du dépôt du Rozelier
Photographie capitaine Baudelot, via M. Parisot

*Le dépôt de Vatry ou Connantray*⁴⁰ est le second des dépôts d'*Adsec* prévus au titre de l'année fiscale 1958. Son occupation s'effectue à la fin de l'année fiscale 1961. Situé dans le triangle formé par les villages de Lenharrée, Normée et Connantray/Vaureproy, avec au nord la voie ferrée Sézanne-Sommesous, sa superficie est initialement de presque 210 hectares. Ils seront 221 au moment de la restitution en 1967 (on trouve aussi 225). La proximité des villages impose des précautions importantes en matière de protection des populations. Il dispose de cent-seize bâtiments, tous d'origine américaine, dont 100 abris à munitions (certains documents mentionnent le projet de 120 dont des magasins pour liquides et pour

missiles), avec des routes intérieures et un embranchement ferroviaire. Il est prévu initialement pour abriter des munitions N⁴¹, mais ceci ne se fera pas compte tenu de l'opposition manifestée par le général de Gaulle à la présence de telles armes dans notre pays en dehors de tout contrôle de son gouvernement.

*Le dépôt dit "de Metz"*⁴² ne se trouve pas dans cette ville, et ses éléments en sont distants de plusieurs dizaines de kilomètres. Il est formé d'infrastructures créées dans des forêts dans une région qui a servi à l'installation de positions d'artillerie de la ligne Maginot et qui compte déjà des routes militaires. Les voies ferrées Metz-Waldwisse-Mondorf/Saar et Thionville-Bouzonville-Hargarten-Falck passent dans ce secteur et se croisent à Hombourg-Budange avec raccordement, il existe encore à l'époque une liaison Bettelainville-Anzeling, et le souterrain de Dalstein peut servir d'abri près d'Ebersviller⁴³. Les terrains se trouvent sur les communes d'Ebersviller, Aboncourt et Hombourg-Budange, et ces noms sont fréquemment rencontrés, généralement indépendamment, ce qui complique l'identification des sites, ceci d'autant plus que la finalité de ce dépôt n'est pas entièrement claire. Il figure en effet dans les documents relatifs aux deux dépôts précédents, mais à titre de dépôt "général", et il est cité en qualité de dépôt d'intendance au moment de la grande réforme que subit la ligne de communication en 1964. Les différents terrains qui le constituent sont reconnus en mai 1959 et acquis spécialement pour cet usage en 1960 et 1961, et, tout confondus, ils représentent 17 hectares 40 ares, et comptent huit bâtiments sans étages construits spécialement et représentant 15552 mètres carrés de surface bâtie. C'est peu pour un dépôt de munitions et ces bâtiments ne sont pas des abris Stradley. Parmi ces constructions se trouvent des bâtiments semi-enterrés dotés de cinq grandes portes métalliques (figure 8), comme il s'en trouve à Vatry, très profonds et qui peuvent servir de garage et pour des stockages à terre ou sur des palettes. A Aboncourt existent six abris dits "de survie"⁴⁴ dont le nombre, identique à celui des abris "spéciaux" du Rozelier, conduit à s'interroger sur l'usage prévu pour ces derniers. Il ne semble pas que d'autres modèles d'abris sont construits, et les états indiquent "aires bétonnées, gazons, friches, routes, forêts". L'*US Army* s'installe sur les sites le 1^{er} septembre 1959. En 1964, au moment de la grande réorganisation que subit la ligne de communication, les documents de la MCLAAA précisent qu'il est prévu que le dépôt abrite le ravitaillement nécessaire à trois divisions pendant une durée de vingt jours. En septembre 1965, devenu un des éléments de *Nancy Depot Complex*, il figure sur la liste de ses établissements sous le nom de "dépôt d'Aboncourt".



Figure 8

Un des abris semi-enterrés du dépôt de "Hombourg-Budange"

Photographie F. Loubette, 2017

Saint-Mihiel. L'accord Dunn-Schuman sur les bases aériennes prévoit la création de deux dépôts de munitions : un dans "la région de Verdun-Saint-Mihiel ou dépôt de remplacement" et un "dans le région ouest". Le dépôt de Saint-Mihiel⁴⁵ est constitué de deux parties : d'une part ce qu'on peut appeler la base vie, et d'autre part la zone des stockages. La première utilise l'ancien quartier d'artillerie Sénarmont de l'armée française, qui se trouve à la sortie sud de la ville, en direction d'Apremont et de la forêt de Gobessart où sont stockées les munitions. Mis à la disposition de l'*US Air Force* le 8 octobre 1952 et très bien remis en état, le casernement occupe treize hectares. La zone de stockage dévolue à l'armée américaine dispose de 445 hectares (d'autres chiffres indiquent 404). Les travaux, qui doivent débuter en mars 1954, prévoient la réalisation de 150 aires de stockage reliées par 40 kilomètres de routes, de quatre citernes à eau et d'une clôture, plus de quelques bâtiments (postes de garde, transformateur, atelier) (figure 9). Il n'est pas alors question d'abris pour les munitions⁴⁵. Cependant des baraques spéciales sont commandées en 1954. Ce ne sont pas de constructions Fillod ici. Les routes créent un maillage régulier à l'intérieur du domaine ; elles sont bordées des aires et des baraques.



Figure 9

Disposition des routes dans la zone de stockage de la forêt de Gobessart (Apremont)

Service historique de la Défense, 12 Q 162

Le dépôt terminé est réputé avoir une capacité de stockage de 13000 tonnes de munitions conventionnelles. Comme le montre le plan de la figure 9 ci-dessus, les mouvements des munitions s'effectuent par camions depuis la gare de Rambucourt-Bouconville adaptée à cet usage, et non depuis celle de Saint-Mihiel où le trafic est sans doute plus difficile. A partir du milieu de l'année 1961, l'usage du site est partagé avec l'*US Army*. La forêt abrite aussi une station hertzienne qui, aujourd'hui, n'existe plus. L'emprise ne comporte à ma connaissance aucun abri bétonné de type Stradley. Je n'en ai pas vu à l'occasion d'une visite assez détaillée que j'ai faite avec un ancien employé civil français du dépôt il y a une dizaine d'années, tout comme je n'ai pas vu de traces autres de stockage à part des aires bétonnées. Il n'existe aujourd'hui plus aucune des baraques qui ont été posées en 1954-1955 car elles devaient pouvoir se démonter, si bien que les Américains les ont certainement enlevées en 1966-1967 comme ils en avaient le droit. L'absence d'igloos me semble normale car ces abris bétonnés n'ont pas été édifiés dans les dépôts créés dès le début de la décennie 1950, comme l'a été celui de Saint-Mihiel. Les stockages ont donc été effectués dans des conditions assez voisines de celles de Trois-Fontaines, sans doute meilleures en raison du réseau de route auprès desquelles étaient construites les baraques. Aussi l'assertion selon laquelle les dépôts de munitions occasionnent peu de dégâts apparaît encore exacte ici.

*Les hôpitaux*⁴⁶

En s'installant dans notre pays à partir de l'accord de 1948, puis de celui de 1950 qui y établit une vraie ligne de communication à son profit, l'*US Army* ne semble pas avoir l'intention d'y créer des hôpitaux. C'est la guerre de Corée qui l'y incite, et son commandement pense d'abord qu'il obtiendra la dévolution d'hôpitaux militaires français. L'échec de cette tentative conduit le commandant de la *ComZ* à demander des casernements français susceptibles d'être transformés en hôpitaux, dans certains cas de le redevenir, et des terrains sur lesquels construire des établissements hospitaliers. La succession de demandes au coup par coup amène la MCLAAA à suggérer, à l'été 1952, la mise sur pied d'un programme d'hôpitaux neufs pour lesquels des plans sont en cours d'élaboration en Allemagne. Ce programme, examiné par notre pays à l'automne 1952, est globalement accepté, et cet examen est l'occasion de définir la surface nécessaire et les distances requises par rapport aux villes et aux sites militaires voisins. C'est ainsi qu'un hôpital de mille lits doit bénéficier d'environ cinquante hectares situés entre cinq et huit kilomètres d'une agglomération afin de minimiser les déplacements. Le fait qu'il est rapidement décidé de transformer partiellement ces hôpitaux en casernements et en lieux d'enseignement complique les décisions.

Ces conditions de surface et de localisation indiquent que ces établissements vont se trouver "à la campagne", et que faute de trouver des terrains militaires d'exercice non boisés et des terrains d'aviation inutilisés, l'obtention des surfaces passera par l'expropriation de terres agricoles ou la mise à disposition de forêts domaniales ou communales qui subiront inéluctablement un déboisement plus ou moins marqué. La création de quatre hôpitaux dans l'est de notre pays conduit à de tels choix. Si l'hôpital prévu à Vassincourt utilise le site d'un ancien terrain d'aviation pourvu d'une surface d'une centaine d'hectares, celui de Vitry-le-François, avec le dépôt sanitaire qui l'accompagne, est réalisé à partir de quarante-deux hectares de terrains agricoles. La situation est différente à Toul et à Verdun. A Toul, le terrain peut être choisi entre trois sites militaires dont un très proche de la ville, et des terrains agricoles situés à Dommartin-les-Toul près d'une caserne française (figure 10). C'est ce site qui est retenu, au prix de l'expropriation de quarante hectares de terres agricoles.



Figure 10

L'hôpital américain de Dommartin-les-Toul
Collection P. Labrude, don du CHU de Nancy.

À Verdun, le premier site retenu est la forêt d'Eix-Abaucourt, ce à quoi d'oppose le sous-préfet qui recommande l'usage du terrain d'aviation militaire de secours situé en bordure de la ville. C'est ce site qui est finalement retenu après une difficile bataille avec les autorités militaires qui veulent le conserver pour les exercices de la garnison. La construction des immeubles dévolus aux soins médicaux et à ceux destinés aux activités de soutien (aumôneries, locaux de stockage, garages, ateliers, etc.), avec la création de routes, d'aires de stationnement, de fossés de drainage, d'un château d'eau et d'une station d'épuration conduit à modifier le site d'une façon importante, visible et durable. En dépit du fait que les bâtiments n'ont au maximum qu'un seul étage, le site se voit de loin et il est aisément reconnaissable, d'autant qu'il ne fait généralement pas l'objet de mesures de camouflage.

Les petits dépôts tardifs du Génie⁴⁷

Selon Olivier Pottier⁴⁸, au printemps 1961 les Américains décident de renforcer leur dispositif en Europe. Dans ce but, au mois d'avril, ils demandent au gouvernement français l'autorisation de créer des "points d'approvisionnement" ou "dépôts annexes" qui se situeront dans un rayon de trente-cinq kilomètres autour d'un dépôt principal. L'objectif indiqué aux responsables de notre pays est de stocker du matériel du Génie "en prévision de cas d'urgence". Neuf terrains sont prévus, autour de trois importants sites américains : Saint-Benoît-la-Forêt où un grand dépôt du Génie (*Chinon Engineer Depot*) se trouve dans la forêt, La Braconne où existe un important dépôt de matériel (*Braconne Ordnance Depot*), et Nancy-Toul, où se trouvent d'une part le dépôt du Génie de la *Croix-de-Metz* et d'autre part *Nancy General Depot* dans la forêt de Haye. Le projet concerne donc officiellement des installations de desserrement. La réalisation de ces infrastructures doit être effectuée par les Américains eux-mêmes entre juillet et décembre. Notre pays accepte de donner suite à cette demande, qui s'accroît au cours de l'année. Le début de la construction de ce qui deviendra le mur de Berlin intervient dans la nuit du 12 au 13 août 1961⁴⁹, et les États-Unis décident alors de renforcer leurs moyens en Europe. C'est ainsi qu'au début de l'année 1962, la France octroie 28 terrains aux Américains, soit trois fois plus que leur demande initiale, avec des baux de cinq à dix ans, moyennant toutefois les restrictions que ces installations ne doivent pas accueillir de personnels sédentaires, ni abriter des munitions, des mines ou des explosifs.

Une carte présente sur le site internet *US Army in Germany*⁵⁰ permet de localiser ce qui apparaît comme étant l'essentiel de ces dépôts annexes dans notre région. Certains des dépôts créés dans d'autres régions, sont cités de manière à ne pas éveiller l'attention dans la documentation de la MCLAAA⁵¹. La carte précitée mentionne des sites qui n'étaient pas connus jusqu'alors pour accueillir des implantations américaines : Azelot, Bouzanville (que les Américains orthographient de son ancien nom Bouzainville), Colombey-les-Belles, Doncourt-les-Conflans et Tantonville en Meurthe-et-Moselle ; Graux/Martigny-les-Gerbonvaux et Rouceux dans les Vosges ; et Amanty et Void, sous le nom de « Bois de Void », dans la Meuse. Si tous ces sites correspondent à des dépôts annexes, ils sont donc au nombre de neuf dans la région. Aucun ne se trouve en Moselle.

Prenons l'exemple du dépôt de Martigny-les-Gerbonvaux, dans le département des Vosges, près de Neufchâteau. Il est aisément visible puisque la route qui joint la route départementale 674 à Graux passe à côté de ses bâtiments (figure 11). Situé sur une assez vaste prairie en lisière de forêt, il est constitué de deux hangars semi-circulaires métalliques placés bout-à-bout et séparés de quelques mètres, et d'un abri métallique (*shelter*) d'habitation. Sur certains sites, comme Amanty, dans la Meuse, il reste encore des poteaux électriques qui indiquent que ces installations étaient reliées au réseau EDF. Les hangars semi-circulaires

sont des *Quonset Huts* de grande dimension. Ce nom désigne des constructions hémicylindriques constituées d'une base en maçonnerie jusqu'à environ un mètre de hauteur, et pour le reste d'une structure métallique. Une grande porte, par laquelle passe aisément un camion, s'ouvre à chaque extrémité. Au-dessus se trouve un dispositif d'aération. Le sol est en terre battue. L'ensemble fait approximativement trente mètres de longueur, et une douzaine en largeur et environ sept en hauteur. Plusieurs lampes, typiquement américaines de l'époque, alimentées soit par un groupe électrogène, soit par le réseau, l'éclairent, et certaines s'y trouvent encore. La couleur des bâtiments, aujourd'hui brun-rouge sur les différents sites, n'est pas uniquement due à la rouille, et les faces planes des extrémités sont beiges ou jaunes. Il m'a cependant été dit par un propriétaire qu'initialement les hangars étaient *olive drab*, donc peu visibles, surtout d'un aéronef se déplaçant à grande vitesse.



Figure 11
Un des deux hangars
de Martigny-les-Gerbonvaux
Photographie P. Labrude, 2008



Figure 12
Le *shelter* d'habitation du dépôt
de Martigny-les-Gerbonvaux
Photographie P. Labrude, 2008

Le troisième bâtiment du dépôt est le *shelter* d'habitation (figure 12) qui accueille et abrite les deux ou trois *GI's* qui assurent la garde des installations. Certains dépôts ne semblent pas avoir disposé d'un tel abri. Tout au moins, je n'en ai pas vu à Amanty ni à Void, mais je sais qu'il y en avait un à Azelot près de Nancy, et celui de Tantonville est encore présent. Le local est assez vaste, isolé de l'humidité du sol, aéré et doté de moustiquaires. L'emprise était entourée d'une clôture aujourd'hui disparue, et un hélicoptère pouvait s'y poser pour assurer le ravitaillement des gardiens et leur relève.

Dans son livre, Olivier Pottier a indiqué la distance qui devait séparer les grands dépôts et leurs annexes : trente-cinq kilomètres. A-t-elle été respectée ? La réponse n'est pas univoque. Elle est positive pour la majorité des implantations, mais pas pour tous car certains sont plus éloignés. Que sont devenus ces dépôts après le départ de l'Armée américaine en 1967 ? Ils ont été officiellement restitués à notre pays, et ils ont été attribués au ministère des Armées. Celui-ci s'en est vraisemblablement séparé rapidement, et l'administration des Domaines les a aliénés. Comme ces petits dépôts sont à la campagne, un usage agricole était possible, et c'est ce qui s'est produit pour un certain nombre d'entre eux qui ont servi ou qui servent encore à entreposer de la paille, du fourrage ou du matériel. Plusieurs, qui se trouvaient sur des terrains d'aviation, ont servi dans le cadre de cette activité. La plupart d'entre eux sont encore en place, y compris avec un *shelter* d'habitation, et ils sont dans l'ensemble en assez bon état.

L'aménagement des terrains d'exercice et des zones péri-urbaines

Les terrains d'exercice de Verdun : Chicago et Bévaux

Les terrains d'exercice qui existent en périphérie des villes après la Seconde Guerre mondiale ont perdu beaucoup de leur intérêt en raison de la réduction de l'importance des garnisons et de la motorisation des unités qui nécessite de très vastes espaces pour manoeuvrer. Ne comprenant en effet que quelques dizaines d'hectares, ils ne répondent plus aux besoins des unités, mais ils peuvent être employés à d'autres usages, et en particulier pour créer des infrastructures répondant à de nouveaux besoins. L'arrivée d'une importante garnison américaine à Verdun et la présence des familles conduit à une telle nécessité. C'est dans ce contexte que vont disparaître les deux terrains qui se trouvent à proximité des différentes casernes et qui étaient employés par les régiments pour leurs exercices. L'un se trouve près de l'arsenal et du groupe de casernes du nord-est de la ville (Maginot, Jardin-Fontaine, Gribeauval, Niel, etc.), mais aussi de la gare, tandis que l'autre jouxte le groupe des anciens quartiers de cavalerie, dits "de Bévaux".

Le premier de ces terrains a déjà été employé par l'armée américaine en 1944-1945⁵², pour en faire un très important dépôt logistique, et c'est elle qui lui a donné le nom de *Chicago* à ce moment. Il est repris dans le même but et est couvert d'entrepôts et de bâtiments parmi lesquels se trouve une blanchisserie dont les services couvrent plusieurs garnisons. La proximité de la gare permet d'y installer plusieurs voies de service (figure 13).

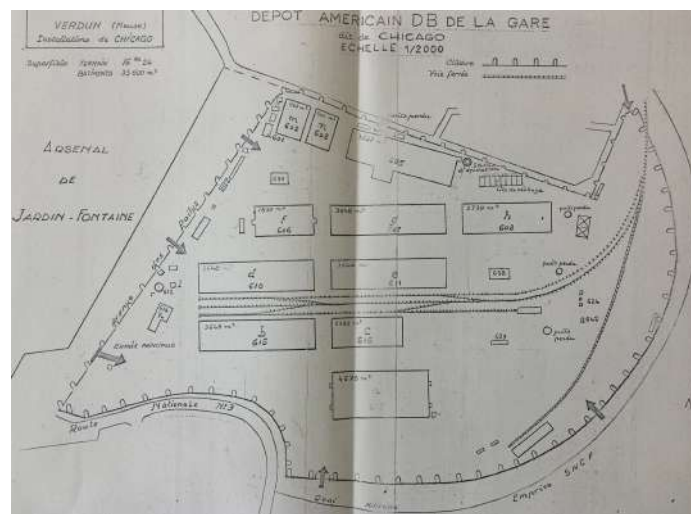


Figure 13

Plan du dépôt dit "Chicago"

Archives départementales de la Meuse, 104 W 85. Photographie M. Parisot.

Le second terrain a l'avantage de se trouver à proximité des casernements de Bévaux, dont certains sont dévolus à l'*US Army*, mais aussi à côté du terrain sur lequel se construiront le cercle-mess et des logements, et du côté de l'entrée de la ville par les routes qui viennent des autres grandes villes de garnison américaines de la région : Metz, Nancy et Toul, sans oublier Saint-Mihiel. Au bord de la première de celle-ci se trouveront le dépôt de munitions et le terrain d'aviation dit "du Rozelier". Ce grand terrain reçoit deux "villages américains" (ou *Housing Areas*) qui seront baptisés "Best" (un sous-officier français prestigieux de la Première Guerre mondiale, originaire du département) et "Kennedy" (le président assassiné bien connu). Ils occupent respectivement dix-neuf et treize hectares.

*Le cas général des Housing Areas*⁵³

L'arrivée des troupes américaines dans notre pays est concomitante avec une grave crise du logement. Pour éviter que la présence de ces militaires n'aggrave la situation, et ceci d'autant plus que leur solde élevée leur donne les moyens de se loger plus aisément et plus correctement que les Français, pour éviter aussi la dénonciation par les partis politiques de la présence américaine comme une occupation, le gouvernement cherche d'abord à empêcher la venue des familles. Cette mesure est mal vécue car les Américains présents en Allemagne dans le cadre de l'armée d'occupation bénéficient d'hébergements. L'accueil des familles, qui s'avère indispensable, est donc d'abord réalisé au moyen de camps de caravanes, les *Trailer Parks*. Ceux-ci sont installés dans les villes ou à leur périphérie, ou aux abords des différentes bases aériennes, aussi bien canadiennes qu'américaines. Celui de Verdun, dit *Bevaux Trailer Court*, est situé avenue Jules-Ferry, tout près des casernes de Bévaux, du *Bachelor Officers' Quarters* (le logement des jeunes cadres célibataires) et des deux *Housing Areas*.

À partir de 1952, le gouvernement français accepte la création de zones résidentielles pour ces militaires, qui sont les cadres de carrière ou sous contrat, mais en fixant les conditions : refus de participation au financement de la construction, réalisation par des entreprises françaises comme pour les ouvrages militaires, et imposition de zones et de distances par rapport aux villes, ceci dans l'idée que ces "villages américains" pourront participer au développement urbain et que les familles américaines effectueront des achats en ville. Les opérations de construction vont faire appel à des "sponsors", ce qu'on appelle maintenant des promoteurs, comme c'est le cas aux États-Unis depuis 1949, ceci en raison du fait que le gouvernement américain refuse lui aussi sa participation financière. Ces promoteurs resteront propriétaires, assureront la gestion du parc immobilier et encaisseront les loyers. Pour mener à bien ces opérations, il faut d'abord trouver des terrains, les acquérir et assurer leur viabilisation. L'expérience montre que les villes où de telles résidences sont possibles font des efforts notables pour trouver les terrains nécessaires. Elles peuvent même entrer en concurrence lorsque la base est proche de l'une et de l'autre ! Un millier de logements est construit dès 1954, mais l'armée américaine n'est pas satisfaite du résultat. Elle décide de s'impliquer dans ces réalisations en faisant intervenir la *Joint Construction Agency* qui a été créée l'année précédente et qui, installée à Boulogne (-Billancourt), assure la coordination de la réalisation des travaux militaires. En août, le Congrès décide que les recettes de la vente des surplus agricoles américains seront affectées à ces constructions.

Plusieurs phases de réalisation existent, avec des opérateurs différents et une implication politique variable, mais les traces sont assez difficiles à trouver car les contrats relèvent du droit privé et parce que nombre de sociétés immobilières créées spécialement pour ces opérations ont disparu rapidement. Le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) Claudius Petit s'implique fortement dans ces réalisations à l'occasion des demandes formulées par le général Eisenhower en faveur des personnels de l'OTAN en région parisienne. Il fait adopter le principe de la préfabrication lourde, c'est-à-dire de la réalisation préalable en usine de dalles et de murs incorporant des éléments de menuiserie et de plomberie, et il fait créer dans ce but une usine appropriée. Deux types de résidences sont réalisés : des ensembles d'immeubles et des "villages" de maisons. Ce sont ces derniers qui nous sont les plus familiers car ils sont les plus nombreux et les plus visibles. Les immeubles se trouvent surtout en région parisienne où la place fait souvent défaut et où il faut loger les nombreux personnels des grands états-majors de l'OTAN. En province, les plus connus sont ceux de la cité de Touvent à Châteauroux qui comporte 410 logements groupés dans de petits immeubles. Ceux-ci

constituent aussi la solution retenue par les Canadiens, et il s'en trouve à Metz-Bellecroix pour les personnels de l'état-major de Mercy, à Saint-Avold pour ceux de la base aérienne de Grostenquin, et à Longuyon pour ceux de celle de Marville.

Tant pour les résidences que pour les maisons, un cahier des charges détaillé impose le respect de différentes caractéristiques, urbaines, techniques et économiques. Les maisons, toutes identiques, isolées ou jumelées, sans étage, sans clôture et sans garage, orientées de manière à tenir compte de la vue et des vents dominants, sont bâties selon les courbes de niveau à raison de seize maisons à l'hectare, ce qui est peu. Des espaces verts et des aires de jeu sont prévus. La rue sert également de terrain de jeu et obligatoirement de lieu de stationnement pour les voitures. La résidence est construite de manière à ce qu'elle n'ait le plus souvent qu'une seule issue, ce qui empêche le passage de personnes qui n'ont rien à y faire, et favorise une surveillance discrète, ceci d'autant plus qu'il n'y a généralement pas de gardien. Les rues ont donc souvent la forme de boucles (figure 14). Un point important à souligner et qui aura une grande importance après le départ des locataires américains, est que les espaces publics, c'est-à-dire les rues, les espaces verts et les aires de jeu, sans oublier les réseaux divers qui passent sous les maisons et sous les pelouses, ne relèvent pas du domaine public et ne concernent donc pas la commune où se trouve la résidence.



Figure 14
Le plan de la résidence Toulaire
Photographie P. Labrude, 2012

Plusieurs contrats sont signés dans la décennie 1950-1960 avec plusieurs sociétés : Maison Lambert et Société des sept villes en 1954, Groupe Bertrand et Aaron en 1955, Compagnie immobilière Marc Rainaut en 1957. Au total, environ neuf milles logements sont réalisés sur une cinquantaine de localisations entre 1953 et 1963.

La sortie de la France du commandement intégré de l'OTAN, le devenir de ces infrastructures et leur situation en 2020

À l'issue du départ des troupes américaines et des autres contingents étrangers, parmi lesquels seuls les Canadiens de la *RCAF* ont disposé d'installations significativement importantes, toutes ces infrastructures, qui sont militaires par nature, reviennent au ministère des Armées du gouvernement Pompidou. M. Messmer, le titulaire du portefeuille, a fait établir depuis 1966 un état prévisionnel des réemplois militaires français⁵⁴. La plupart des

hôpitaux échoient au ministère des Affaires sociales et nombre de bases aériennes sont mises en réserve ou attribuées à l'Aviation civile. Parmi les nombreuses infrastructures de l'*US Army*, seule une faible partie est conservée par l'Armée française qui a déjà à sa disposition un énorme patrimoine foncier et immobilier et qui connaît bien depuis la ligne Maginot les difficultés que génèrent les infrastructures situées en milieu rural. Les autres bases et dépôts sont transférés à l'administration des Domaines qui a pour mission, en lien avec les autorités préfectorales et locales, et les élus, de leur trouver des emplois et des acquéreurs. Aussi, un demi-siècle après la "mise sur le marché" de cette immense quantité de sites, bien peu ont disparu par démolition. Il faut cependant signaler que ce phénomène est apparu assez récemment et qu'il commence à se répandre.

Cette faible disparition signifie que la plupart des sites ont trouvé jusqu'à présent un réemploi. Ils ont souvent subi des modifications qui conduisent à rendre leur identification difficile. Voyons au travers de quelques exemples ce que ces sites sont devenus.

Le dépôt dit de Nancy (*Nancy Ordnance Depot*) dans la forêt de Haye a été partagé en trois morceaux en 1967 : une zone de loisirs, une zone dévolue à l'Office national des forêts et une zone industrielle. Cinquante ans plus tard, les routes, les aires (figure 15) et les constructions américaines étant pour une bonne partie toujours présentes (figure 16), le site est resté dans un état général voisin de celui qu'il avait en 1967, et les hectares de forêt disparus n'ont pas été régénérés en raison de toutes les infrastructures qui ont été conservées et des activités qui y ont lieu. Pour les restaurer, il faudrait en effet décider de détruire les surfaces bétonnées et les hangars. Vu d'avion, le site présente donc pour longtemps encore de nombreuses "cicatrices" liées à la création des multiples sites de stockage américains.



Figure 15

Une aire dans la zone de loisirs de la forêt de Haye
Photographie P. Labrude, 2018



Figure 16

Un hangar dans la même zone
Photographie P. Labrude, 2018

Certains aspects de la situation des dépôts de munitions sont comparables. Que sont devenus les cinq sites de la région ? Le plus ancien, celui de Trois-Fontaines et de Robert-Espagne, a été fermé avant 1967. Comme déjà indiqué, il ne comportait pas d'abris bétonnés mais plusieurs milliers de cabanons en bois et de bâtiments en métal qui ont à peu près tous disparu, ayant m'a-t-on dit, été enlevés par les ferrailleurs. Il reste cependant au milieu de la forêt quelques ruines de bâtiments, des routes bétonnées, des espaces comme celui qui était dévolu à la gare avec les anciens pylônes ayant supporté l'éclairage, des restes de voie ferrée, des restes de clôtures et des citernes bétonnées encore pleines de l'eau des réserves d'incendie (figure 17). Là encore, la forêt ne retrouvera pas la totalité de son aspect antérieur, même si tout cela est maintenant très discret. Tout ce qui reste pourrait d'ailleurs être éliminé aisément.

Quant à la base-vie de Robert-Espagne, faute d'un entretien suffisant et d'une utilisation homogène ou d'un propriétaire unique, elle a subi les conséquences de son vieillissement (figure 18) et l'ensemble n'offre pas un aspect très agréable. Certains endroits sont envahis par la végétation et les ruines, et apparaissent plutôt sinistres. C'est dommage car sa situation près de la forêt permettrait d'en faire une zone industrielle très agréable.



Figure 17
**Un reste de clôture voisinant avec un ancien
réservoir de lutte contre l'incendie au bord
de la route qui joint Robert-Espagne et
Trois-Fontaines**

Photographie P. Labrude, 2017



Figure 18
**L'aspect d'un bâtiment de l'ancienne
zone vie de Robert-Espagne**
Photographie P. Labrude, 2014

L'ancien dépôt de l'*US Air Force* de la forêt de Gobessart, en revanche, ne conserve que peu de traces significatives de son ancien emploi (figure 19). Certes il reste des routes et des aires bétonnées, ainsi que quelques bâtiments, mais je n'y ai presque pas vu de restes américains en dehors de ceux qui sont proches des entrées.



Figure 19
Une aire bétonnée dans la forêt de Gobessart
Photographie P. Labrude, 2019

La situation des dépôts construits à la fin de la décennie 1950 est différente car ils ont été pensés pour cet usage et construits comme tels, si bien que l'Armée française les a conservés en 1967. Le dépôt du Rozelier à Verdun constitue aujourd'hui le dépôt de munitions régional

sous le nom de "Groupement munitions du Rozelier". Le dépôt de Connantray a longtemps conservé lui aussi son usage primitif. C'est seulement en 2014 que l'Armée française a décidé de s'en séparer, et la dissolution a eu lieu le 30 juin 2016. Il a été cédé en janvier 2018 à une société civile en vue d'y stocker des explosifs. En dehors des igloos bétonnés, le site de Connantray, tout comme celui de Hombourg, comporte plusieurs grands hangars semi-enterrés qui peuvent servir à différents usages dont celui de garage. A Hombourg-Budange dont nous ne connaissons pas précisément l'emploi, les hangars semi-enterrés³⁵, qui se trouvent dans la forêt de Hunolstein et sont au nombre de huit (figure 8), ont été employés comme garage pour des véhicules et du matériel par le centre mobilisateur n°64 qui a occupé la caserne Ardant du Picq de Saint-Avold à partir de 1977 et jusqu'à sa dissolution en 1998. Cela avait peut-être été vrai pour les matériels de son prédécesseur le 61^e régiment d'artillerie. Appartenant vraisemblablement toujours au domaine militaire, ces hangars servent aujourd'hui à des particuliers pour des stockages.

Ceci revient à indiquer que plus d'un demi-siècle après leur construction, certaines des constructions de ces trois dépôts ont conservé leur état d'origine, et pour certains, leur fonction. Ils constituent encore des cicatrices de la Guerre froide sur le terrain, même si leur conception avait pour but de les rendre les plus discrets possibles face aux moyens de détection. Lorsque la mission de telles infrastructures disparaît, que peut-on faire de tels sites? Leur réaffectation apparaît inéluctablement difficile. La destruction des abris bétonnés, si elle est possible, est envisageable. Mais à quel prix se ferait-elle, surtout s'ils sont nombreux ? Cette solution ne semble pas avoir été envisagée sur tous les dépôts des bases aériennes aujourd'hui disparues, comme je l'ai rapporté plus haut. Ceci veut dire que ces ensembles ne sont pas prêts de disparaître...

La destruction des hôpitaux, comme cela vient d'être le cas à Dommartin-les-Toul en 2019, laisse inéluctablement à la place des bâtiments et des parkings une surface terreuse et caillouteuse de plusieurs dizaines d'hectares (figure 20), qui n'a plus rien à voir avec les terres agricoles d'origine et le boisement, et qui ne pourra pas le redevenir, même si l'entreprise qui a effectué la déconstruction a rendu une surface très propre et exempte de déchets, comme c'est le cas ici. Ceci est d'autant plus vrai que la ville, ses supermarchés et ses zones commerciales sont parvenus à quelques centaines de mètres. Seule la création d'une nouvelle zone urbaine pourra effacer ces cicatrices récemment créées. Il est sûr cependant que cette déconstruction est préférable à la présence de bâtiments recouverts de dessins faits à la peinture, aux portes arrachées et aux carreaux cassés, surtout lorsque leur dernier utilisateur les a laissés dans un état remarquable comme me l'ont montré les visites officielles que j'ai pu y effectuer !



Figure 20
**Le site de l'ancien hôpital américain
de Dommartin-les-Toul**
Photographie P. Labrude, mars 2020

Le cas des anciens villages américains est encore différent puisqu'ils ne sont pas militaires par nature et qu'ils ne relevaient pas de l'administration militaire américaine. Le départ de leurs utilisateurs, d'abord à partir des grandes refontes engagées par l'armée américaine au début de la décennie 1960, qui se traduisent par la fermeture de dépôts et de bases, puis à la suite de la décision de notre pays en 1966-1967, aboutit à ce que les parcs avec leurs immeubles et leurs maisons perdent leur raison d'être. Récents et de bonne qualité dans l'ensemble, ils vont connaître une reconversion civile dont les composantes juridiques et administratives ont pu être délicates selon la forme qui a été donnée aux emprises et en raison des aspects qui, en 1967, ne concernent pas les communes où elles se trouvent. S'ajoute à cela le fait qu'elles sont ou ont été rejointes par l'urbanisation et/ou par les zones d'activités.

Aujourd'hui, un demi-siècle après le départ de leurs occupants primitifs, si les villages américains ont conservé leur plan initial en boucle, les maisons ont beaucoup changé d'aspect et, s'ils sont généralement encore entièrement occupés, la situation risque de changer. Pour qui ne sait pas quelle est leur origine, l'identification est maintenant difficile car les clôtures, les arbres, les extensions, les garages et les vérandas ont énormément modifié l'aspect général des sites (figure 21). En ville, comme à Verdun, à Toul, à Sarrebourg, leur présence sera sans doute encore longue. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir si la durée de vie de ces maisons avait été fixée officiellement ou non.



Figure 21

L'entrée de Toulaire en 2012 et l'aspect de quelques maisons

Photographie P. Labrude

À la campagne, la situation peut être différente car l'isolement est resté plus important, et certains acquéreurs l'ont mal supporté. Aussi certaines maisons sont-elles devenues des résidences secondaires peu occupées et à l'entretien limité. Par ailleurs les schémas de cohérence territoriale (SCoT) limitent les possibilités d'ouvrir de nouveaux terrains à la construction si la densité déjà bâtie est trop faible dans la commune. Or celle-ci est limitée dans les *Housing Areas*, ce qui ne joue pas en faveur de la demande communale. Des anciens villages américains risquent donc de disparaître. C'était ce qui était envisagé à Evreux, ville

qui avait accueilli une importante base aérienne et le seul hôpital urbain de l'*USAF*. La cité La Fayette, qui groupait 173 maisons sur une superficie de 23 hectares, s'est progressivement vidée de ses habitants, par vieillissement de ses occupants et aussi de ses maisons, et donc sans doute par vétusté. Il ne restait ces années dernières que quelques "irréductibles" qui refusaient de la quitter. Sa démolition était programmée en vue de construire à sa place un éco-quartier avec une densité d'habitations nettement plus importante. Ce projet de démolition a été abandonné, et la cité doit être réhabilitée après destruction des maisons les plus abîmées. Seulement deux-cents habitations sont maintenant prévues sur le site. Le très émouvant témoignage d'une dame qui a habité la cité avec ses parents au cours de sa jeunesse et qui est revenue voir son ancienne maison, est présent sur internet. Il mérite d'être lu et médité. Bien que ces résidences ne constituent plus un modèle pour les urbanistes, elles risquent donc de durer encore longtemps. Les moins dénaturées mériteraient certainement une reconnaissance patrimoniale.

Discussion et conclusion

Il est indéniable que la création des installations américaines et de l'OTAN dans notre pays au cours de la décennie 1950-1960 et au début des années suivantes a généré des modifications importantes de la nature et donc des paysages dans certaines régions où ces infrastructures ont été nombreuses et importantes par la surface qu'elles occupaient. L'est de notre pays, qui a accueilli un important commandement américain à Verdun, et nombre de dépôts et de bases aériennes, a évidemment été beaucoup touché par ces aménagements. Le premier impact est bien sûr lié aux surfaces : cinquante à cent hectares pour un hôpital, trois à quatre cents pour une base aérienne, au moins autant pour un dépôt de munitions, et surtout beaucoup plus pour un dépôt de matériels ou du génie. Le second impact est la conséquence du lieu choisi : des terres d'origines diverses et souvent agricoles pour les grands dépôts et les bases aériennes, des forêts domaniales pour les dépôts où le camouflage s'impose, au moins à l'origine.

La création d'un grand dépôt forestier de l'arme du matériel ou du génie induit donc, assez naturellement et comme on l'a vu dans la zone de Haye, d'importants déboisements, surtout si, comme cela s'est passé, les uns ont coupé sans se gêner et les autres n'ont pas été conscients de ce qui se passait ou ont dû laisser faire par obligation... Une base aérienne entraîne bien sûr la création d'une grande cicatrice bétonnée en raison des dimensions et du nombre des zones dédiées aux mouvements des aéronefs, comme le montre un plan de la base avec tous ses développements, et en particulier les éventuels bâtiments qui y sont construits si la base est opérationnelle (figure 22). Ces bases étaient très nombreuses dans notre région, mais leur dissolution et leur aliénation n'a pas conduit à leur disparition car la destruction de ces grandes zones bétonnées et goudronnées constitue un travail important et coûteux. La question des forêts et la manière dont elle trouve une solution est en partie comparable puisqu'en dehors des surfaces, la création de hangars et de zones de stockage extérieures, et donc d'un important réseau de routes et d'aires ouvertes entraîne d'importants déboisements. Si les zones non bétonnées ou empierrées peuvent retourner à la forêt au prix de certains travaux, il n'en est pas de même pour ce qui est recouvert de béton ou de bitume. Les espaces de loisirs et ceux dédiés aux entreprises dans la forêt de Haye en sont des exemples probants. La disparition des pistes des bases et des aires forestières n'est donc pas pour demain. Cependant la destruction reste possible comme le montre ce qu'est devenue l'ancienne base aérienne de Caen-Carpique à Bretteville-sur-Odon. Il est possible aussi de ne pas tout détruire et de n'aménager qu'une partie de l'emprise comme le montre la situation actuelle du site de Damblain. Le succès promis à la zone industrielle n'ayant pas eu lieu, certains

aménagements anciens existent encore. Aussi la disparition d'une partie du béton et la présence de cultures colorées et de prés conduisent la base à se fondre dans la nature. Ceci apparaît bien sur la photographie aérienne n°23.

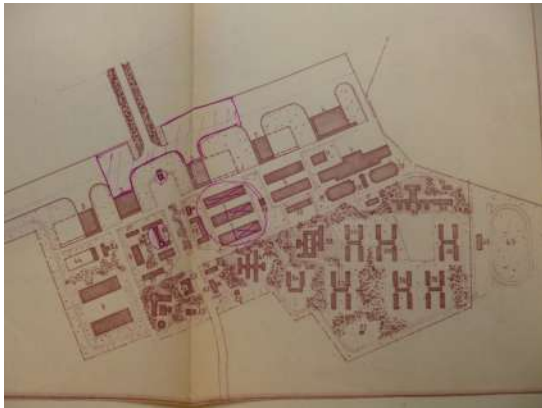


Figure 22

**Les bâtiments dont la construction
était projetée à Damblain**

Archives départementales des Vosges, 1000 S 846
Photographie P. Labrude



Figure 23

L'ancienne base aérienne de Damblain
Photographie G. Salvini, 2017

Cependant il y a une grande différence entre la qualitatif et le quantitatif, comme les chiffres présentés plus haut le montrent. Au total, les dégradations ne touchent que quelques pourcents des espaces boisés. S'il n'en est pas de même à l'échelle d'une commune rurale, où plusieurs centaines d'hectares des meilleures terres agricoles ont ainsi pu disparaître au profit d'une base de secours qui n'a à peu près jamais servi à rien, cette assertion ne pouvait pas être exprimée en 1953, d'autant que ces travaux étaient effectués au profit de la défense nationale avec secret, expropriation et rapidité, sans qu'il soit trop possible d'exprimer d'opposition, et surtout de faire rapporter le projet. A l'échelle du canton ou de l'arrondissement, ces surfaces restent faibles. Quant aux dépôts de munitions, ils n'ont, comme cela a été exposé, pas entraîné de grosses dégradations, en dépit cependant du fait que les igloos ne disparaîtront pas de sitôt... Pour leur part, les petits dépôts tardifs du génie, placés à la campagne ou près d'une forêt, ne représentent qu'un ou deux hectares et deux hangars métalliques en demi tonneau comme le sont aujourd'hui nombre de hangars agricoles. Certains le sont devenus et ils ont ainsi disparu dans l'anonymat et la discrétion. Enfin, les hôpitaux ont l'avantage d'être composés d'infrastructures ramassées. Leur destruction totale est possible comme vient de le démontrer la déconstruction de celui de Dommartin-les-Toul. Le terrain a été rendu très propre et net par l'entreprise spécialisée qui en a été chargée ainsi que le montre la photographie présentée un peu plus haut. Mais ce n'est plus ni une forêt ni des terres agricoles, seulement une sorte de vaste champ riche en pierres. Comme l'espace a été rejoint par une zone commerciale périurbaine, on imagine bien quel peut être son avenir. La trace disparaîtra donc certainement mais le terrain ne retrouvera pas sa forme initiale.

En ne remontant pas plus loin qu'un siècle et demi dans l'histoire de notre pays, on s'aperçoit que pendant cette période il a vécu l'édification du système Séré de Rivières, puis celle de la ligne Maginot et celle du Mur de l'Atlantique, et que, pendant la Guerre froide qui fait l'objet de cette réflexion, il a aussi subi la construction d'un grand nombre de sites militaires français et interalliés. Plus près dans le temps et plus loin dans la géographie, mais réalisés dans le même but, il ne faut pas oublier les importantes installations du Centre d'expérimentation du Pacifique et en particulier l'énorme construction en béton qui demeure et

demeurera sur l'atoll de Fangataufa. Toutes ces infrastructures ont été édifiées en vue de la sécurité de notre pays, chacune dans le cadre d'un objectif précis et à une époque bien déterminée. Aucune n'a complètement disparu et nous nous sommes accoutumés à la vue de forts, d'ouvrages, de casemates, de camps et d'installations diverses aux détours de nos paysages. Le tourisme bénéficie aujourd'hui de l'existence de ces infrastructures, et il a récemment mis à profit la subsistance de restes de la Guerre froide, comme les installations souterraines abandonnées depuis longtemps de la station radar creusée à l'intérieur de la colline du Salbert à Belfort, et un petit morceau de l'ancienne base aérienne américaine de Chambley en Meurthe-et-Moselle pour le musée "Pilatre de Rozier". Ceci répond aux désirs d'une association qui s'est donné pour nom "Aéromarguerite". On peut regretter en effet avec cette association qu'aucune installation de cette époque n'ait été conservée en l'état. Mais était-ce possible, était-ce susceptible de durer et ces infrastructures étaient-elles assez spectaculaires pour être l'objet de visites pendant une longue période ? On sait ce qu'il est advenu du croiseur Colbert transformé en musée et amarré à Bordeaux... Il apparaît donc extrêmement difficile de se prononcer sur ce qu'il faut faire avec les infrastructures militaires de grande ampleur lorsque leur mission est terminée.

Bibliographie et notes

1. Soutou G.-H., *La guerre de cinquante ans. Les relations Est-Ouest 1943-1990*, Paris, Editions Fayard, 2001, 767 p.
2. Pottier O., *Les bases américaines en France 1950-1967*, Paris, Editions L'Harmattan, 2003, 376 p.
3. Loubette F., *Les forces aériennes de l'OTAN en Lorraine 1952-1967*, Metz, Editions Serpenoise, 2008, 247 p.
4. *Reconversion du patrimoine militaire désaffecté en Lorraine Mise en œuvre du programme régional d'accompagnement des restructurations de défense 1998-2008*, p. 31 : Damblain, ancienne base de l'OTAN. En ligne (epfl.fr). Egalement : "Grand Est, casernes et bases aériennes à vendre", *Le Moniteur*, 2 février 2006. En ligne (le.moniteur.fr).
5. *Projet de démolition de l'ancien hôpital militaire Dommartin-les-Toul Dossier de demande de dérogation au titre de l'article L 411-2 du code de l'environnement*, grand-est.developpement-durable.gouv.fr, 20 avril 2018, 181 p.
6. Pottier O., *op. cit.*, et Loubette F., Labrude P. et Antoine P.-A., *Les Américains en France 1950-1967*, Haroué, Editions Gérard Louis, volume 2, 2020, 259 p., ici p. 70-91.
7. Labrude P., "La prospection en vue de la mise à disposition de l'*US Army* de terrains et d'immeubles dans la zone avant de la ligne de communication américaine en France au début de la décennie 1950", Archives ouvertes, hal-01934688, 7 décembre 2018.
8. Pottier O., *La présence militaire américaine en France (1950-1967)*, thèse de doctorat en histoire, université de Reims Champagne-Ardenne, 1999, n°99/REIM/L007, 3 volumes dactylographiés, 784 p., ici p. 706-707.
9. Labrude P. et Faliguerho A., "La base aérienne OTAN de Mirecourt-Juvaincourt (1952-1967) : quinze années d'activités aériennes limitées et discrètes", dans *Mirecourt La ville son architecture et son histoire*, actes des 14^e Journées d'études vosgiennes, Mirecourt, 25-28 octobre 2012, textes réunis par J.-P. Rothiot et J.-P. Husson, Fédération des sociétés savantes des Vosges et Amis du vieux Mirecourt-Regain, 2013, p. 325-342.
10. Labrude P., Antoine P.-A., Loubette F., "Damblain, une base aérienne construite dans l'urgence en vue d'une guerre qui n'a pas eu lieu...", Archives ouvertes, hal-01939203, 7 décembre 2018.

11. Service historique de la défense (SHD ultérieurement), dossier 12 Q 185-1, rapport de la réunion du 29 novembre 1952 relative aux bases aériennes.
12. Le Guelte G., *Les armes nucléaires mythes et réalités*, Arles, Editions Actes sud, 2009, p. 41.
13. SHD, dossier 12 Q 198-3.
14. Charnay J.-P., "De la géographie militaire à la géopolitique", *Forêt et guerre*, sous la direction de A. Corvol et J.-P. Amat, Paris, Editions L'Harmattan, 1994, p. 9-18.
15. SHD, 12 Q 185-1, rapport de la réunion du 9 octobre 1951 relative aux bases aériennes.
16. Ce paragraphe est issu de l'important apport documentaire dont l'auteur a bénéficié à l'occasion des manifestations historiques qui ont eu lieu en 2019 dans la zone de loisirs de la forêt de Haye avec l'association associée au syndicat mixte, et auxquelles il a été associé. S'y sont ajoutés les éléments épars qui se trouvent dans les dossiers du SHD à Vincennes que l'auteur a pu consulter. Jusqu'à présent, il n'existe pas de publication significative sur le dépôt américain de la forêt de Haye en dehors des quelques pages de souvenirs parues sur le site *US Army Germany* dans la rubrique *US Army Communication Zone, Europe*.
17. SHD, dossier 12 Q 185-1, rapport de la réunion du 29 novembre 1952, document cité.
18. On distingue les installations démontables et non démontables. En quittant notre pays, l'armée *US* peut démonter et faire ce qu'elle veut de ce qui a été installé à son profit, éventuellement avec ses fonds, et qui est juridiquement considéré comme démontable : l'emmener, le vendre, le laisser sur place, le détruire, etc. Ce qui est démontable est constitué non seulement par les baraquements en bois ou en métal (*Quonset Huts* ou bâtiments *Fillod* par exemple), mais aussi par les installations intérieures aux bâtiments et qui peuvent être enlevées (démontées) : cuisines, installations sanitaires, systèmes de chauffage. Par contre, ce qui n'est pas démontable, c'est-à-dire toutes les constructions en dur, ne peut pas être enlevé ni détruit, et reste à la disposition de notre pays qui considère que tout lui appartient en vertu du droit du sol. Enfin, les installations qui ont été faites ou attribuées au titre des dommages de guerre, par exemple le matériel hospitalier, sont rendues au pays qui l'a financé.
19. Loubette F., Labrude P. et Antoine P.-A., *Les Américains en France...*, vol. 1, *op. cit.*, ici p. 156 : vue aérienne de NOD le 23 mai 1955, montrant des déboisements et de grandes zones de stockage en plein air (*open storages*).
20. Suant J., "La forêt dans la guerre dissymétrique", *Forêt et Guerre, op. cit.*, p. 105-110.
21. Dreulle R., "Le camp américain de la forêt de Chinon (1951-1967)", *Bulletin des amis du vieux Chinon*, 1978, vol. 8, n°2, p. 241-249.
22. Delahaye J., "Le camp américain de la forêt de La Braconne : "Braconne Ordnance Depot" (1951-1967)", *Bulletin et mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Charente*, 2007-2008, 163^e-164^e année, p. 161-177 (avec de nombreuses illustrations de l'état des installations).
23. SHD, 2 T 63, "Installations américaines et canadiennes en France", 5 avril 1966, 8 p.
24. Richefort I., "Agriculture, Direction des forêts, sous-direction affaires générales et financières (1913-1966)", répertoire. Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, 1987, document disponible en ligne, consulté le 16 février 2019.
25. Reitel F., "Forêt et guerre", *Forêt et guerre, op. cit.*, p. 49-58.
26. SHD, dossier 12 Q 198-3, rapport de la réunion du 1^{er} décembre 1955 relative à la question de l'usage des forêts.
27. SHD, dossier 12 Q 79, rapport mensuel de décembre 1956-janvier 1957 de l'officier de liaison en poste à Verdun ; *The Advance*, bulletin de l'*Adsec*, 25 janvier 1957.
28. Delahaye J., *op. cit.*
29. SHD, dossier 12 Q 185-1, rapport de la réunion du 29 novembre 1952 relative aux bases aériennes.

30. Labrude P., "Les dépôts de munitions des anciennes bases aériennes OTAN des Vosges : Mirecourt et Damblain", *Anciens aérodromes*, 2014, n°50, p. 2-8, disponible en ligne. Le nouveau franc, en 1960, correspond à 100 anciens francs. Le coût du dépôt est donc de 140 millions.
31. Baudelot, *Les travaux effectués aux engins dans les Hauts de Meuse*, document pdf confectionné à l'aide de photographies prises dans le cadre des fonctions du capitaine Baudelot auprès de l'*US Army*, 1966, 62 p. Ce document a été confié par sa fille à M. Michel Parisot avec qui l'auteur travaille, et avec l'autorisation de reproduire ces photographies.
32. Au départ des troupes de la *Royal Canadian Air Force*, le siège du poste de commandement de la 1^e Division aérienne, situé à Mercy-les-Metz, est conservé par l'Armée française qui l'utilise pendant plusieurs décennies. A l'issue de son abandon par celle-ci, il a été détruit, à l'exception de l'ancien château de la famille de Coëtlosquet, et il a été remplacé par un nouvel hôpital appartenant au centre hospitalier régional de Metz-Thionville. Les deux bases aériennes implantées en France ne sont pas utilisées comme telles. La zone-vie de celle de Marville est transformée en zone industrielle, et la piste sert pour des usages non militaires. Bien que la base de Grostenquin soit conservée par l'Armée française, elle reçoit d'autres missions, qui ne nécessitent pas le maintien en état opérationnel des infrastructures aéronautiques. Les installations de Regniowecz consistaient en une piste de secours, un taxiway et un petit dépôt de munitions. Elles sont employées actuellement pour des stages de pilotage d'automobiles rapides. Les constructions canadiennes réalisées sur les bases étant beaucoup plus légères que les bâtiments destinés à l'*US Air Force*, elles sont aujourd'hui en assez mauvais état, cependant qu'à Grostenquin elles ont beaucoup souffert d'occupations intempestives. Pour leur part, les logements et les écoles implantés à Metz, Longuyon et Saint-Avold ont été rapidement réutilisés. Au total, l'impact des anciennes bases canadiennes sur le paysage apparaît comparable à celui des infrastructures américaines.
33. SHD, 12 Q 205-1, dépôt de munitions de Trois-Fontaines (Trois-Fontaines, Robert-Espagne, Jean d'Heurs, Lisle-en-Rigault).
34. Le constructeur Ferdinand Fillod est né à Saint-Amour, dans le Jura, en 1891. Chaudronnier, il débute dans les constructions préfabriquées métalliques en 1928 et il crée une usine dans sa ville natale, l'usine "du Grand Saint-Michel". Un peu plus tard, afin de faciliter son approvisionnement en tôles d'acier, il installe son usine à Florange, en Moselle, à proximité de la sidérurgie de Lorraine. Les bâtiments métalliques Fillod, bien connus pour leurs parois inclinées, connaissent de très nombreux usages. Les armées en utilisent beaucoup, en particulier l'armée de l'Air, et il en est de même pour l'*US Army* et l'*US Air Force* dans notre pays. Ferdinand Fillod meurt en 1956 mais l'entreprise qu'il a créée ne disparaît qu'en 1986. Elle a employé jusqu'à 900 personnes.
35. Moulin F., "Grande peur à Trois-Fontaines", *est magazine L'Est républicain*, 30 novembre 2008, p. 12-13. Egalement : Fraiche J.-P., *La petite histoire de Robert-Espagne*, Imprimerie Saint-Paul, sans lieu, 2007, 128 p., ici p. 100-102.
36. SHD, dossier 12 Q 198-3, rapport de la réunion du 1^{er} décembre 1955 relative à l'utilisation des forêts par l'armée des États-Unis, *op. cit.*
37. SHD, dossier 12 Q 79, refus d'extension des déboisements à Trois-Fontaines le 25 juin 1957.
38. SHD, dossier 12 Q 194-1, "Dépot classe V Verdun". La "classe V" est constituée par les munitions, les explosifs et les produits chimiques.
39. Labrude P. et Parisot M., "L'embranchement ferroviaire du dépôt de munitions américain du Rozelier à Verdun", *Empreinte militaire en Lorraine*, juillet 2015, en ligne sur le site "lorexplore.istex.fr". Egalement : Labrude P. et Parisot M., "Les embranchements ferroviaires des camps militaires américains et des bases aériennes de l'OTAN en Lorraine", sur le même site, décembre 2014.

40. SHD, dossier 12 Q 205-1 (détail des bâtiments) et 12 Q 217-4.
41. SHD, dossier 12 Q 217-4, courrier du 25 octobre 1962 indiquant que les abris du dépôt dit de Vatry, prévus pour des munitions nucléaires, sont vides.
42. SHD, 12 Q 205-1, dépôt de munitions dit "de Metz" et situé à Hombourg-Budange/Ebersviller.
43. Gibert A. et Banaudo J., "Metz-Bettelainville-Anzeling, Metz-(...)-Mondorf-Saar", *Trains oubliés*, vol. 1 : *L'Alsace-Lorraine - L'Est*, Menton, Les éditions du Cabri, 1981, p. 41 et 49-51. La ligne "Thionville-Bouzonville-Hargarten-Falck" n'est pas mentionnée explicitement. Egalement, de plusieurs auteurs : *Rail Passion* spécial Lorraine, 2003, n°69, p. 12-77, *passim*.
44. SHD, dossier 12 Q 213-2, abris de survie d'Aboncourt (Ebersviller).
45. SHD, dossier 12 Q 162. Egalement : McAuliffe J.J., "St. Mihiel Sub-Depot", dans *U.S. Air Force in France 1950-1967*, San Diego, Milspec Press, 2005, p. 211-212.
46. Antoine P.-A., Labrude P. et Loubette F., "Les hôpitaux de l'US Army dans la Communication Zone", dans *Les Américains en France 1950-1967*, volume 1, Haroué, Editions Gérard Louis, 2017, p. 46-66. Egalement : Labrude P., "Le déroulement du programme de construction des hôpitaux militaires américains de la Communication Zone pendant la décennie 1950-1960", Toul, *Etudes toulouses*, 2020, n°174, p. 3-16.
47. Labrude P., "Des empreintes militaires américaines presque inconnues de l'époque de la zone de communication : les dépôts annexes du génie", *Empreinte militaire en Lorraine*, août 2014, en ligne sur le site "lorexplore.istex.fr".
48. Pottier O., *Les bases américaines en France...*, *op. cit.*, p. 116.
49. Taylor F., *Le mur de Berlin*, Paris, Editions Perrin, collection tempus, 2011, n°406, 694 p.
50. « www.usarmygermany.com », *US Army Communication Zone, Europe, Army Depots*, carte n°3 « Nancy Depot Complex ».
51. SHD, dossier 12 Q 205-1.
52. Laparra J. et Laparra J.-C., "Verdun, poumon logistique de l'armée américaine, 1944-1945", *Bulletin des Sociétés d'histoire et d'archéologie de la Meuse*, 2010-2011, n°42-43, p. 79-123.
53. Ces pages sont inspirées de J.-M. Simon, "Les résidences pour les familles des militaires américains et canadiens présents en France de 1950 à 1966", à paraître dans *Les Américains en France*, vol. 3, Haroué, Editions Gérard Louis, 2021. Egalement : SHD, dossier 12 Q 206-2, "Housing Areas, dossier Marc Rainaut". Ainsi que : Labrude P. et Parisot M., "Verdun, une ville militaire française profondément transformée par la présence militaire américaine de 1950 à 1967, et même au-delà...", colloque "La guerre et l'armée, une fabrique de la ville", organisé par le Comité d'histoire régionale, Pont-à-Mousson, 25-26 novembre 2016, à paraître à une date encore indéterminée en juin 2020.
54. SHD, dossier 2 T 63, document cité (réf. 23).
55. Loubette F., Labrude P. et Antoine P.-A., "Hombourg-Budange", dans *Les Américains en France 1950-1967*, volume 2, Haroué, Editions Gérard Louis, 2020, 259 p., ici p. 118-122.

Travaux d'universitaires nancéiens relatifs au réemploi des zones militaires américaines et de l'OTAN

- Husson J.-P., "Le classement en forêt de protection du massif de Haye", *Revue géographique de l'Est*, 2009, vol. 49, n°2-3, disponible en ligne, mis en ligne le 8 novembre 2010, consulté le 3 mars 2020.
- Renard-Grandmontagne C., "Les anciennes bases de l'OTAN en Lorraine : quelles réutilisations ?", *Bulletin de l'Association des géographes français*, 2010, vol. 87, n°3, p. 408-419, disponible en ligne, consulté le 3 mars 2020.